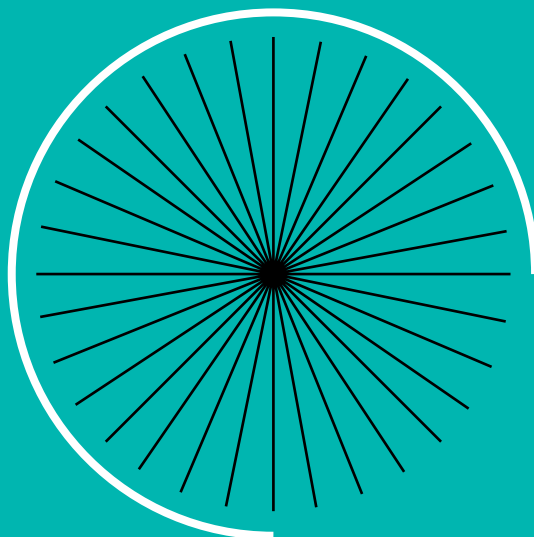


bonnes pratiques  
d'actions temporelles  
des membres du réseau

*Tempo*  
TERRITORIAL



E

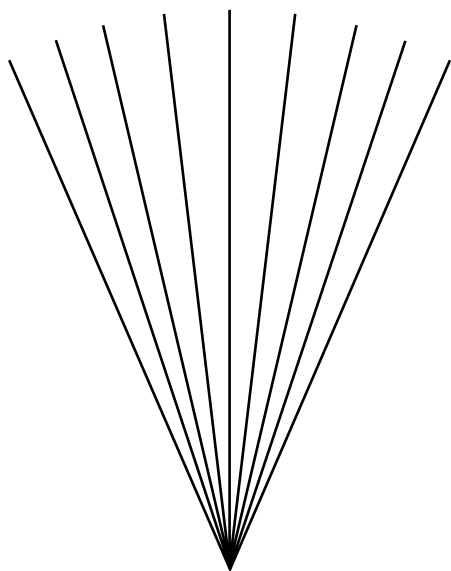
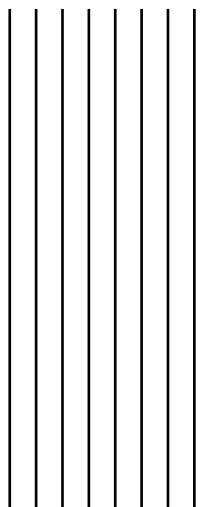
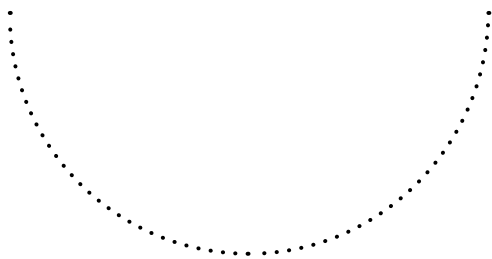
T

S

II

O

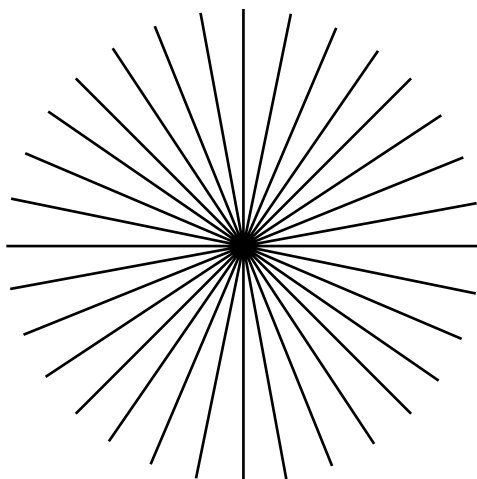
—  
—



**2014 | 2019**

**bonnes pratiques  
d'actions temporelles  
des membres du réseau**

*Tempo*  
TERRITORIAL



---

# POUR UNE DIFFUSION DES POLITIQUES TEMPORELLES SUR LES TERRITOIRES

**PAGE 4**

1

COLLECTIVITÉS  
ENGAGÉES DANS  
LES POLITIQUES  
TEMPORELLES

**PAGE 7**

2

SERVICES  
DE PROXIMITÉ

**PAGE 17**

3

ORGANISATION  
DU TRAVAIL

**PAGE 25**

---

4

## AMÉNAGEMENT

PAGE 43

5

## MOBILITÉ

PAGE 47

/  
O

## DÉMARCHES COLLECTIVES DE TEMPO TERRITORIAL

PAGE 57

7

## MAIS AUSSI SUR D'AUTRES TERRITOIRES...

PAGE 61

# POUR UNE DIFFUSION DES POLITIQUES TEMPORELLES SUR LES TERRITOIRES

## UNE MAÎTRISE DES TEMPS PROFONDÉMENT BOULEVERSÉE ET GÉNÉRATRICE D'INÉGALITÉS

L'**accélération des rythmes** due au développement des réseaux de communication (transports, internet, etc.), la **transformation des formes et organisations du travail** (boom de l'activité féminine, travail en horaires atypiques et les dimanches, fragmentation du temps de travail, brouillage entre temps personnels et professionnels), l'**étalement résidentiel** ou encore l'**allongement de la durée de vie** sont autant de facteurs qui témoignent de la **profonde évolution des sociétés** et du **rapport au temps** que cela engendre.

Or, le temps influe inévitablement sur la **qualité de vie des habitants et des usagers du territoire** dans la mesure où nous n'avons pas tous les mêmes besoins ou usages (selon l'âge de la vie, le moment de la journée, le lieu d'habitation) et que nous n'en tirons pas les mêmes bénéfices (selon le revenu, l'emploi ou le genre). Ainsi se dessine le constat d'une **inégalité face à la maîtrise individuelle et collective des temps sociaux** et se pose la question d'une **action publique** en la matière.

## L'AMBITION DES POLITIQUES TEMPORELLES

Les politiques temporelles ont pour ambition de favoriser une **meilleure maîtrise des temps individuels et collectifs**, l'objectif étant de rendre optimale l'**articulation entre les différents temps sociaux, (temps de travail, temps familial, temps libre) et les temps de la ville.**

Ainsi, il s'agit de travailler à améliorer l'**accessibilité des services et des équipements publics** (horaires d'ouverture des bibliothèques, mairies, équipements sportifs, etc.), d'agir sur l'**organisation du travail** (favoriser le télétravail, promouvoir des horaires de travail compatibles avec la vie sociale et familiale, etc.), d'œuvrer au développement d'une mobilité plus efficace et plus durable (promouvoir le développement des transports en commun et des pistes cyclables, agir sur la congestion automobile, etc.) mais également de repenser les manières d'**aménager le territoire** en prenant en compte les temporalités.

## UNE DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE ORIGINALE

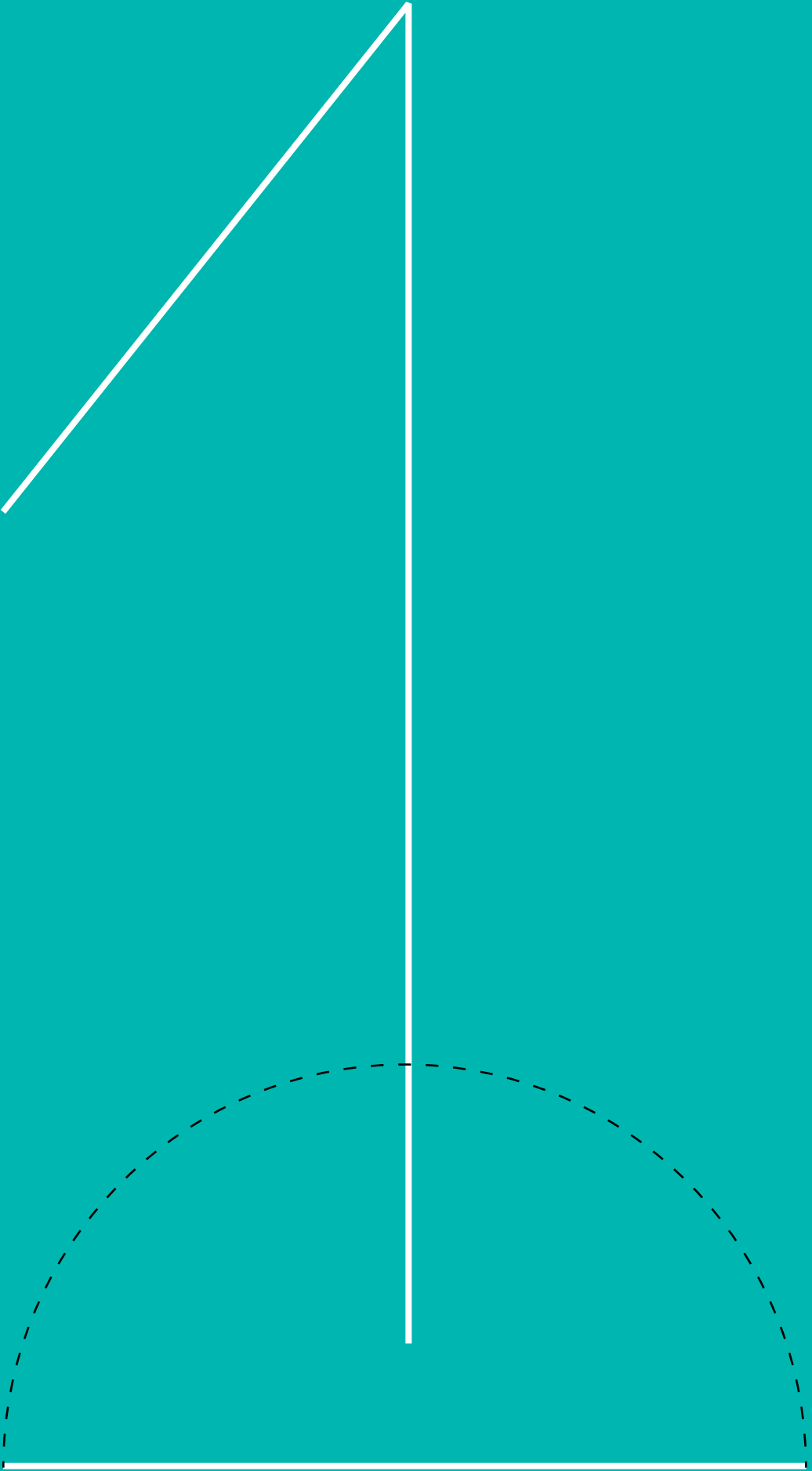
L'originalité des politiques temporelles réside avant tout dans la démarche et la méthodologie qu'elles promeuvent. D'une part, il s'agit de politiques qui ont pour vocation d'être **transversales** et d'irriguer, par l'intermédiaire d'un **bureau des temps** ou d'une **mission des temps**, l'ensemble des réflexions des différents services, des différentes politiques publiques des organisations.

D'autre part, ce type de politique se caractérise par une méthodologie construite autour de la **concertation** et de l'**expérimentation**, en impliquant citoyens, élus, agents, associations, entreprises etc., le but étant d'élaborer **des politiques qui partent des attentes et besoins exprimés par les individus et les collectifs**.

## L'ACTION PUBLIQUE DU MONDE DE DEMAIN

Les politiques temporelles constituent un **véritable enjeu politique**, porté par des femmes et des hommes soucieux de préserver des valeurs fortes : celles de l'égalité et de la cohésion sociale. Ceci, en **construisant collectivement un fonctionnement temporel** qui convienne aux besoins de tous.

Répondre aux besoins individuels tout en conservant le sens du collectif, du bien vivre ensemble au service d'un développement plus soutenable. Ainsi, en articulant les dimensions sociale, environnementale et économique, les politiques temporelles constituent un indéniable potentiel d'innovation et esquissent **l'action publique du monde de demain**.





# COLLECTIVITÉS ENGAGÉES DANS LES POLITIQUES TEMPORELLES

## EN FRANCE

- Rennes, Ville et Métropole
- Métropole de Lyon
- Métropole Européenne de Lille
- Ville et Eurométropole de Strasbourg
- Ville de Paris
- Ville de Saint-Denis

## DES EXEMPLES DE POLITIQUES TEMPORELLES MISES EN ŒUVRE EN EUROPE

- Ville de Barcelone - Espagne
- Ville de Bolzano - Italie

**NB : LES ACTIONS PORTÉES  
PAR D'AUTRES COLLECTIVITÉS  
SONT PRÉSENTÉES SUCCINCTEMENT  
DANS LA PARTIE 7 – PAGE 63**

## ● INTITULÉ DE LA MISSION EN CHARGE DES POLITIQUES TEMPORELLES

Bureau des temps

(service mutualisé de la ville  
et de la métropole)

## ● DIRECTION OU SERVICE DE RATTACHEMENT

Direction des coopérations métropolitaines,  
de la veille territoriale et de l'évaluation

(Direction transversale rattachée  
à la Direction générale des services)

## ● CONTEXTE DE CRÉATION DE LA MISSION ET ÉVOLUTION(S)

### Date de début :

Service créé en 2002 à la ville de Rennes,  
mutualisé depuis 2010 entre la ville  
et la métropole.

### Contexte :

Le bureau des temps a été créé par  
Edmond Hervé, alors Maire de Rennes  
et auteur du rapport parlementaire  
sur le Temps des Villes en 2001.

### Évolutions :

Depuis 2010, intervention également  
sur les compétences de Rennes Métropole  
(aménagement, mobilité...).

## Portage politique :

- Ville : adjointe à la Maire déléguée  
à la Petite enfance et aux Temps de la ville
- Métropole : Vice-Président délégué  
au SCOT et à l'animation territoriale

## ● MOYENS HUMAINS ET BUDGÉTAIRES ALLOUÉS À LA MISSION

### Humains :

- 1 Responsable et 1 chargée de mission  
(2 cadres A FPT)

### Budgétaires :

- Ville : budget annuel d'environ 15 000€.
- Métropole : variable selon les projets  
et les années (32 000 € en 2019)

NB : Le choix est fait à Rennes d'effectuer  
l'essentiel des études en interne afin  
de capitaliser entre les différents projets  
(méthodologie, outils...)

## ● CONTACT

### DAMERON Catherine

c.dameron@rennesmetropole.fr  
02 23 62 20 92

### BUREAU DES TEMPS

temps@rennesmetropole.fr

[https://metropole.rennes.fr/  
le-bureau-des-temps](https://metropole.rennes.fr/le-bureau-des-temps)

## ● INTITULÉ DE LA MISSION EN CHARGE DES POLITIQUES TEMPORELLES

Mission : temps, services innovants

## ● DIRECTION OU SERVICE DE RATTACHEMENT

Direction de la Prospective  
et du Dialogue Public

**Date de début :** 2002

### Deux époques :

La mission « Espace des temps » a été créée par le Grand Lyon, (devenu Métropole de Lyon) en 2002 et s'est consacrée durant le premier mandat (2001-2008) à initier une politique temporelle, avec un portage politique fort et identifié, qui visait à initier des politiques temporelles, en s'appuyant sur de l'expérimentation territoriale. Pour cela un questionnaire « vos problématiques de temps » a été envoyé aux 55 communes du Grand Lyon. La mission a zoomé son action sur des forums trimestriels grand public sur des thèmes relevant de « questions de temps » : le temps des enfants, le temps des personnes âgées, le temps d'être père et mère, trop pressés, trop stressés ?... Parallèlement, de grands dossiers ont été traités conduisant à expérimenter deux crèches inter-entreprises, la mobilité en entreprises, le décalage des horaires des lycées et collèges.. Un gros travail sur le temps de la nuit a été fait : carte des services ouverts la nuit, déambulation nocturne..

Depuis 2008, la mission a évolué en « mission Temps et Services Innovants » plus tournée vers l'innovation et l'incubation de services

innovants, avec une orientation « marketing de proximité » et un axe fort « le management de la mobilité avec les zones d'emploi ». Le portage politique temporel s'efface au profit d'un portage politique thématique. Si la démarche temporelle reste sous-jacente, une approche spécifique est valorisée, tournée vers les usages, pratiques et modes de vies des territoires, dont temporels, conduisant à de l'innovation sociale avec toujours la mise en place de tables de concertation par projets ; ouverture vers d'autres sujets, nouveaux lieux de travail, coworking par exemple.

## ● MOYENS HUMAINS ET BUDGÉTAIRES ALLOUÉS À LA MISSION

### Humains :

2 cadres A, recours à de nombreux stagiaires et apprentis, et à des sous-traitants

### Budgétaires :

250 000€ annuels, mais qui comprennent l'animation du dispositif covoiturage ; le budget est variable selon les opérations annuelles

## ● CONTACT

**VERCHERE Lucie**

lverchere@grandlyon.com | 04.26.99.39.91

**Tous les projets sont présents sur le site**  
<https://temps.millenaire3.com/>

**Une veille sur la question des temps est aussi réalisée** <https://www.scoop.it/topic/les-temps-de-la-ville>

## ● INTITULÉ DE LA MISSION EN CHARGE DES POLITIQUES TEMPORELLES

Bureau des temps

## ● DIRECTION OU SERVICE DE RATTACHEMENT

Direction avec les usagers,  
citoyenneté, jeunesse

## ● CONTEXTE DE CRÉATION DE LA MISSION ET ÉVOLUTION(S)

**Date de début :** avril 2015

### **Contexte :**

La politique temporelle de la MEL est issue du Plan Climat Energie Territorial, et doit concourir à un développement et un aménagement plus équitables et durables du territoire, tout en optimisant les ressources financières.

La politique temporelle est portée par Madame Christiane Bouchart, vice-présidente au Plan climat et au développement durable entre 2014 et 2020.

## **Évolutions :**

Initialement rattaché à la Direction Nature, Agriculture et Environnement (suite à sa création en lien avec le plan Climat), le Bureau des temps a été rattaché à la Direction Relations avec les usagers, citoyenneté et jeunesse en 2018, affirmant ainsi la place centrale donnée aux usages et aux usagers dans les missions qui sont les siennes.

## ● MOYENS HUMAINS ET BUDGÉTAIRES ALLOUÉS À LA MISSION

### **Humains :**

Le Bureau des temps est une équipe composée de 3 personnes, rattachées directement à la directrice « Direction relations avec les usagers, citoyenneté et jeunesse » :

– 2 chargés de mission « Bureau des temps » (catégorie A)

– 1 assistante à mi-temps (catégorie C)

## ● CONTACTS

### **CAREME Coline**

ccareme@lillemetropole.fr

### **LESCAUX François**

flescaux@lillemetropole.fr

### **BUREAU DES TEMPS MEL**

bureaudestemps@lillemetropole.fr

## ● INTITULÉ DE LA MISSION EN CHARGE DES POLITIQUES TEMPORELLES

Mission des temps et services innovants

## ● DIRECTION OU SERVICE DE RATTACHEMENT

Direction Générale

## ● CONTEXTE DE CRÉATION DE LA MISSION ET ÉVOLUTION(S)

**Date de début :** 2009

### **Contexte :**

Depuis le début des années 2000, un travail théorique de qualité a été consacré aux nouveaux temps de la société, aux temps de la ville, aux temps des femmes, des hommes et des enfants. Les rapports publiés s'entendent pour dire que le temps est révélateur et facteur d'inégalités. Consciente de cette réalité, la Ville et Eurométropole de Strasbourg a souhaité engager une politique temporelle et mettre en place une Mission des temps.

### **Objectifs attribués :**

- Réduire les inégalités notamment face au temps
- Renforcer la cohésion sociale et la démocratie locale
- Améliorer la qualité de vie des habitants et des usagers de la ville en s'appuyant sur leurs attentes et leurs besoins
- Renforcer l'attractivité du territoire par une accessibilité horaire plus adéquate
- Promouvoir le développement durable et la ville de demain

## **Évolutions :**

Depuis sa création, la Mission est rattachée à la Direction générale des services pour affirmer sa dimension transversale.

À partir de 2015, la Mission des temps a élargi son champ d'action à l'innovation publique, devenant ainsi la Mission des temps et services innovants.

## ● MOYENS HUMAINS ET BUDGÉTAIRES ALLOUÉS À LA MISSION

### **Humains :**

- 1 Cheffe de projet (Cat A) à temps plein
- 1 assistante qui est à 30 % sur cette mission et à 70 % sur d'autres missions

## ● CONTACT

**LEVY Joana**

missiondestempsetservicesinnovants  
@strasbourg.eu

## ● INTITULÉ DE LA MISSION EN CHARGE DES POLITIQUES TEMPORELLES

Mission des temps  
(délégation à l'innovation RH)

## ● DIRECTION OU SERVICE DE RATTACHEMENT

Sous-direction du pilotage à la Direction  
des Ressources Humaines

## ● CONTEXTE DE CRÉATION DE LA MISSION ET ÉVOLUTION(S)

**Date de début :** janvier 2019

### **Contexte, évolutions :**

Avec la mise en place d'une délégation à l'innovation RH, la DRH souhaite structurer et pérenniser les capacités de pilotage et de coordination de la DRH et disposer de données agrégées en matière RH comme outil de pilotage transverse

– Utiliser des outils et des méthodes innovantes pour améliorer les procédures de recrutement

– Développer l'adéquation entre les compétences attendues et les profils recherchés

– Dans un monde en pleine évolution former les agents à la culture des données et du numérique

– Mettre en place des outils collaboratifs pour permettre de faire évoluer les compétences des agents

– Travailler sur la marque employeur et sur l'attractivité des métiers pour augmenter le nombre de candidats aux différentes offres de recrutement de la Ville de Paris

– Développer des espaces collaboratifs et des espaces partagés, afin de permettre la circulation des échanges et des idées

– Améliorer la Qualité de Vie au Travail en poursuivant le déploiement du télétravail, et en utilisant des applications dédiées

– Utiliser des outils créés en réalité virtuelle dans le but de former les agents à la prévention des risques professionnels

## ● MOYENS HUMAINS ET BUDGÉTAIRES ALLOUÉS À LA MISSION

### **Humains :**

– 1 chargée de mission

### ● CONTACT

**FRANCK-MAFREDO** Véronique

veronique.franck-manfredo@paris.fr

---

## ● INTITULÉ DE LA MISSION EN CHARGE DES POLITIQUES TEMPORELLES

Mission intégrée au poste du directeur  
de cabinet adjoint

## ● DIRECTION OU SERVICE DE RATTACHEMENT

Cabinet du Maire

## ● CONTEXTE DE CRÉATION DE LA MISSION ET ÉVOLUTION(S)

**Date de début :** avril 2014

### **Contexte, évolutions :**

Une délégation « temps de la ville » existe  
depuis 2001 et est rattachée à un adjoint  
ou conseiller délégué.

Une cellule « temps de la ville » a vu le jour  
en 2014. Après un travail important  
porté par une volonté politique affirmée  
entre 2001 et 2014, l'action « temps de la  
ville » s'est concentrée sur une veille  
et un appui ponctuel à des actions portées  
par les services (exemple : mise en place  
de l'expérimentation de télétravail).

La cellule est actuellement en sourdine.  
En effet, elle n'est plus priorisée dans  
les orientations de la municipalité  
ni dans celles de l'administration.

Les besoins mériteraient une mission  
d'au moins un ETP et sa connexion avec  
l'agglomération, voire le Grand Paris.

## ● MOYENS HUMAINS ET BUDGÉTAIRES ALLOUÉS À LA MISSION

Moyens intégrés à ceux du cabinet du maire

## ● CONTACT

**VASSALLO Patrick**

patrick.vassallo@ville-saint-denis.fr

## ● INTITULÉ DE LA MISSION EN CHARGE DES POLITIQUES TEMPORELLES

Pacte du temps de Barcelone /  
Time Agreement of Barcelona

## ● DIRECTION OU SERVICE DE RATTACHEMENT

Direction de la gestion de la politique  
économique et du développement local

## ● CONTEXTE DE CRÉATION DE LA MISSION ET ÉVOLUTION(S)

**Date de début :** 2004

### **Contexte, évolutions :**

La politique temporelle que mène la Mairie  
de Barcelone depuis 2004, est fondée  
sur deux grands objectifs :

- Faciliter l'organisation du temps  
quotidien des citoyens
- Sensibiliser et diffuser l'importance  
du facteur temps dans la vie des personnes.

La politique temporelle municipale a été  
étendue en 2014 avec la présentation  
du **Pacte du temps de Barcelone**.

Au cours de toutes ces années, la Ville  
a promu des actions de proximité dans  
les quartiers, créé le NUST (New Social  
Uses of Time) Businesses Network  
et produit des publications qui étudient  
les paradigmes du temps afin de  
sensibiliser et de susciter le débat.

## **2004-2014**

À partir de 2004, des politiques relatives  
à l'heure locale ont commencé à être  
développées. En 2006, le réseau NUST  
a été créé pour intégrer les entreprises  
et les organisations engagées dans  
la conciliation des temps privés  
et professionnels ainsi que de la  
coresponsabilité, éléments devenus  
essentiels dans le Time Agreement en 2014.

## **2015-2018**

Le Time Agreement a attiré plus de 100  
adhérents et a été renouvelé en 2018 avec  
un engagement entre la ville et ses  
entreprises et organisations. Au cours  
de l'année écoulée, les entreprises  
et organisations ont mené 42 actions.  
La Mairie et Barcelona Activa en ont mené  
43. En 2017, la Mairie de Barcelone a signé  
l'Accord pour la réforme du calendrier  
de la Catalogne (Objectif 2025) dans  
le but d'aligner les calendriers sur ceux  
de l'Europe.

## ● MOYENS BUDGÉTAIRES ALLOUÉS À LA MISSION

**Budget :** 304 441 €

## ● CONTACT

**CARRERA ESCUDER Carme**  
ccarrerae@bcn.cat



## ● INTITULÉ DE LA MISSION EN CHARGE DES POLITIQUES TEMPORELLES

Mission des politiques du temps urbain

## ● DIRECTION OU SERVICE DE RATTACHEMENT

Bureau de la statistique et des politiques  
du temps urbains, Commune de Bolzano

## ● CONTEXTE DE CRÉATION DE LA MISSION ET ÉVOLUTION(S)

**Date de début :** 1993

### **Contexte, évolutions :**

À Bolzano, les politiques temporelles ont été considérées comme une réponse à la nécessité de concilier les temps de vie dans la ville. L'objectif le plus important à cet égard est l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et de la qualité urbaine.

À Bolzano, les secteurs cibles des politiques des temps urbains sont les suivants : heures d'ouverture des guichets, horaires des services de garde d'enfants et des écoles, accessibilité aux services, équilibre entre vie professionnelle et vie privée, mobilité durable, requalification des espaces urbains, banques de temps.

Le bureau des statistiques et des politiques des temps urbains a une tâche importante dans l'administration car il relie les différents secteurs et associe les citoyens à des projets visant à améliorer la qualité de vie. La municipalité de Bolzano a approuvé en 2005 son instrument de planification « Piano dei Tempi e degli Orari ». Un conseiller en politique du temps est également attendu et les politiques du temps sont mentionnées dans le programme gouvernemental proprement dit. Depuis 2013, les politiques du temps urbain sont également prescrites dans une loi de la province autonome de Bolzano.

## ● MOYENS HUMAINS ET BUDGÉTAIRES ALLOUÉS À LA MISSION

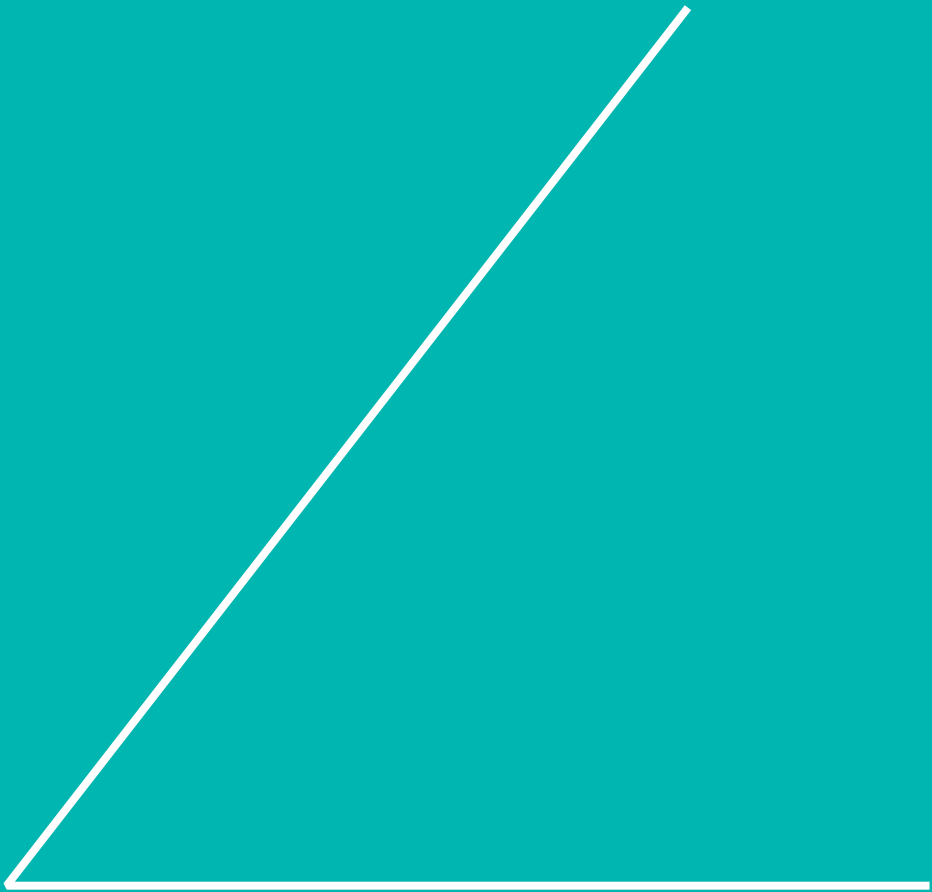
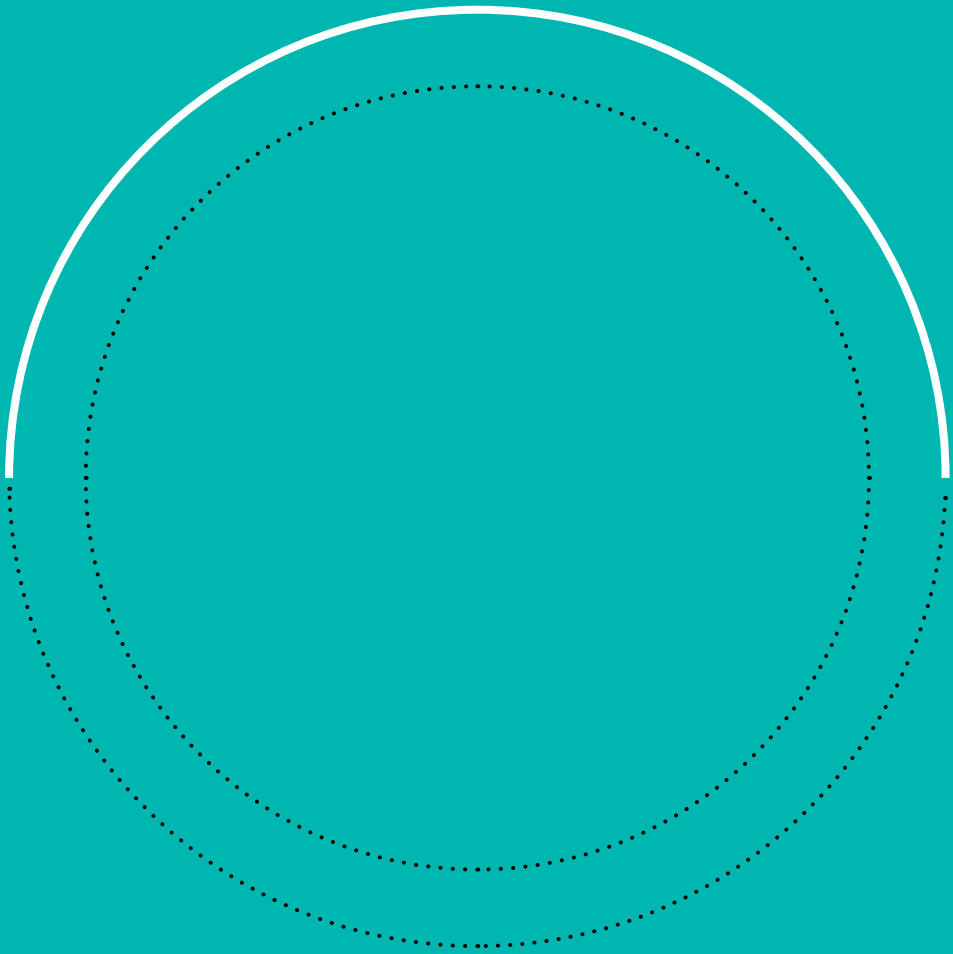
**Humains :** 3 personnes

**Budget :** 52 000 € / an

## ● CONTACT

**SCOLA Sabina**

sabina.scola@comune.bolzano.it



# SERVICES DE PROXIMITÉ

Les rythmes de vie et les modes de vie se sont énormément diversifiés depuis l'après-guerre du fait de l'augmentation de l'espérance de vie, de l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, de l'augmentation de la précarité, de la flexibilité, des rythmes atypiques de travail, de la montée de l'individualisme et de la société de consommation, de l'augmentation des vitesses de déplacement et de l'émergence des TIC. Ces évolutions réinterrogent en profondeur l'offre de services au niveau des bouquets de services offerts, de leurs modalités d'accès (horaires d'ouverture, e-services, type d'abonnements...), et de la communication qui est faite autour de ces services.

Les politiques temporelles, par leur approche, recherchent toujours un juste équilibre entre l'amélioration de l'offre de service, les contraintes organisationnelles et une bonne articulation des temps de vie.

## **MÉTROPOLE DE LYON**

---

REMIX POUR  
CONCEVOIR  
LES SERVICES  
POUR ET AVEC  
LES USAGERS

## **MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE**

---

RYTHME MA  
BIBLIOTHÈQUE

## **VILLE ET EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG**

---

RÉORGANISATION  
DES HORAIRES  
D'ACCUEIL  
EN MAIRIE  
DE QUARTIER

## **VILLE DE SAINT-DENIS**

---

HORAIRES  
ET JOURS  
D'OUVERTURE  
DES SERVICES  
PUBLICS

## **VILLE DE BOLZANO**

---

LE TEMPS DE VIE  
DES ÉTUDIANTS

# REMIX POUR CONCEVOIR LES SERVICES POUR ET AVEC LES USAGERS

## ● CONTEXTE ET PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE

### Contexte :

Mise en œuvre de **méthodologies de design** de services pour **concevoir avec et pour les usagers** des **services adaptés** à leurs pratiques et modes de vies.

### Partenaires :

Collectivités, acteurs, experts, équipe de designers-makers et Lab Erasme de la Métropole

## ● DESCRIPTION

En 2015, la mission « temps » s'est inspirée d'un modèle de design de créativité dans les musées, Muséomix, afin de le décliner librement pour l'aménagement de services en ville. Le 1<sup>er</sup> évènement réalisé a été **GaRemix Saint Paul** : souvent perçus de façon négative ou comme simples lieux de transit, les lieux d'interconnexions sont considérés comme des espaces de mobilité contrainte. Le projet GaRemix en gare Saint-Paul consiste en l'organisation d'un évènement collaboratif et créatif pour fabriquer des prototypes de services innovants dans ce lieu de mobilité, et ainsi **passer de temps subi en temps choisi dans l'attente en gare**.

L'évènement permet ainsi à une cinquantaine de « remixeurs » participants issus de différents univers (communautés créatives, professionnels des transports et de l'urbanisme, artistes, étudiants, usagers du pôle et riverains, etc.) d'investir et de s'approprier l'espace de la gare pour **concevoir ensemble et prototyper sur place**

**des services et animations** nouveaux pour les usagers. Les créations de l'évènement prendront différentes formes : prototypes de mobilier urbain pour la gare, création de services numériques, création artistique, etc. Celles-ci seront testées in situ avec les usagers à la fin de l'évènement. Toutes les créations issues de l'évènement sont en licence libre ; chacun des participants et des partenaires est donc libre de les réutiliser ou de les déployer.

## ● OBJECTIFS

– Ouvrir une **concertation** d'un nouveau genre, basée sur la co-production, et **engager les utilisateurs de services publics dans la réflexion**.

– **Déboucher sur des prototypes de services** qui sont testés avant d'être déployés de façon plus structurée.

## ● CARACTÈRE INNOVANT, SPÉCIFICITÉ(S)

Une nouvelle **façon de faire la ville**, avec des impacts pour tous :

– pour les participants « remixeurs » : participation à un évènement collaboratif et convivial pour concevoir ensemble des services à destination des usagers du lieu en visant l'innovation open-source

– pour les riverains, voyageurs, passants curieux : possibilité de visiter les différents espaces de travail, faire des propositions aux remixeurs, tester les prototypes, les usages, etc.

▶ animation d'un lieu sur un format convivial et réappropriation du lieu par les citoyens

## ● ÉVALUATION

L'expérience GaRemix a ouvert la porte à de nombreux autres Remix, avec des objectifs similaires de co-production ; chacun a été suivi par le pôle « Usages et expérimentations » dans lequel la mission « temps » est incluse, en partenariat avec le Lab Erasmé de la Métropole.

Ont ainsi été mis en œuvre :

– une « Maison des Étudiants Remix » : le lieu devant être entièrement reformaté, un Remix a permis aux étudiants de prototyper des services qui ont été inclus dans la rénovation.

### Plus d'infos :

▶ <https://www.millenaire3.com/dossiers/vie-etudiante/maison-des-etudiants-un-remix-pour-quoi-faire>

▶ <https://www.millenaire3.com/ressources/remix-maison-des-etudiants-retour-sur-l-evenement>

▶ deux « MDM Remix », qui ont consisté à revisiter les services mis à disposition du public dans les MDM (maisons de la Métropole, lieux forts de l'action sociale) ; agents et designers ont travaillé ensemble afin de prototyper de nombreux services qui seront pris en compte ensuite par les architectes lors de la rénovation.

### En savoir plus sur l'action GaRemix :

▶ <http://garemixsaintpaul.grandlyon.com/>



Flore Giraud

# RYTHME MA BIBLIOTHÈQUE

## ● CONTEXTE ET PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE

### Contexte :

En 2016, le Ministère de la Culture lance son plan « Ouvrir plus » via la Dotation Générale de Décentralisation versée aux communes par les Préfectures – Enveloppe annuelle augmentée de 8 millions d'euros, une première depuis la création de la DGD.

### Partenaires :

Service Culture de la MEL, DRAC, communes candidates.

## ● DESCRIPTION

Ce projet vise à **aider les communes** qui le souhaitent à **adapter les horaires d'ouverture de leurs bibliothèques**. Il est basé sur une **large enquête métropolitaine** menée auprès de la population, afin de déterminer les attentes de la population. Des **ateliers participatifs**, mettant en présence usagers, non-usagers, élus et agents des bibliothèques, ont permis de déterminer les grilles horaires des équipements. Un **dispositif financier** incite ensuite les communes à modifier leurs horaires pour une période expérimentale de 3 ans.

## ● OBJECTIFS

**Optimiser les horaires d'ouverture des bibliothèques**, en fonction des besoins et envies de la population

## ● MÉTHODOLOGIE

- Diagnostic temporel
- Appels à Manifestations d'Intérêt
- Enquête de terrain
- Ateliers quadrangulaires
- Accompagnement au changement
- Actions de communication

## ● CARACTÈRE INNOVANT, SPÉCIFICITÉ(S)

- Prise en compte des spécificités des territoires
- Écoute des différentes parties
- Subvention importante (70 %) pour des frais d'investissement et de fonctionnement

## ● ÉVALUATION

Le dispositif a reçu une évaluation positive : il a permis d'**augmenter notablement les heures d'ouverture des bibliothèques de la métropole lilloise** (2 400 heures d'ouverture supplémentaires), et a contribué à l'augmentation de la fréquentation, des inscriptions et des prêts dans ces équipements culturels.

La limite du dispositif peut être la durée de la subvention (3 ans maximum) qui oblige les communes à la prudence.

L'expérimentation a été initiée et portée par le Bureau des temps pendant 2 ans, et est désormais poursuivie avec la création d'un poste dédié au sein de la direction de la Culture de la MEL depuis début 2018.



# RÉORGANISATION DES HORAIRES D'ACCUEIL EN MAIRIE DE QUARTIER

## ● CONTEXTE ET PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE

### Contexte :

Volonté générale de la collectivité d'une amélioration du service public

### Partenaire :

Service Accueil des populations

## ● DESCRIPTION

Afin d'offrir un service public de qualité et répondant aux préoccupations des usagers, la Mission des temps, en partenariat avec le Service accueil des populations, a été mandatée en 2015 pour travailler sur les horaires d'ouverture au public des mairies de quartier. Cela s'est traduit par le pilotage d'une démarche systémique, requestionnant le réseau actuel des mairies, leur desserte en transports en commun, leur fréquentation, le niveau de prestations offert et l'organisation du travail des équipes.

Ainsi durant plus de 3 mois, la Mission a animé quatre groupes de travail mobilisant des chargés-ées d'accueil volontaires pour produire des scénarii possibles des horaires d'ouverture au public tenant compte aussi d'une offre de prestations dématérialisées.

## ● OBJECTIFS

Adapter les horaires d'ouverture des Mairies de quartiers aux besoins des administrés

## ● MÉTHODOLOGIE

- Animation de quatre groupes de travail composés de chargés d'accueil volontaires
- Production de scénarios possibles d'horaires d'ouverture au public

## ● CARACTÈRE INNOVANT, SPÉCIFICITÉ(S)

- Démarche impliquant des agents dans la réalisation du projet
- Démarche ludique sous la forme de scénarios



# HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE DES SERVICES PUBLICS

## ● CONTEXTE ET PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE

### Contexte :

Volonté globale d'amélioration des conditions d'accueil des services administratifs

### Partenaires :

DRH, Directions de l'Accueil, de l'Enfance et de la Vie scolaire

## ● DESCRIPTION

- Ouverture de l'accueil en soirée le mercredi
- Fermeture de l'accueil du public le jeudi après-midi

## ● OBJECTIFS

- Améliorer les conditions d'accueil pour les administré-e-s qui travaillent en journée
- Favoriser un temps de travail et de formation collectif

## ● ÉVALUATION

Le nombre de familles reçues en moyenne ne justifiait pas un effort budgétaire conséquent (2 agents + un agent de médiation et frais de fonctionnement) le mercredi soir.

Bilan positif et apprécié par les agents pour le jeudi après-midi qui est pérennisé.



DCouray-RennesVilleEtMetropole



# LE TEMPS DE VIE DES ÉTUDIANTS

## ● CONTEXTE ET PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE

### Contexte :

Modifications des horaires de cours (les cours sont distribués sur 5 jours, également l'après-midi)

### Partenaire :

Administration municipale, directions d'école, associations étudiantes, enseignants, agence de recherche

## ● DESCRIPTION

Tout d'abord, une recherche a été effectuée dans chaque lycée de Bolzano. Environ 3.100 étudiants ont été interviewés.

Trois domaines ont été pris en compte : la mobilité, les loisirs, la pause déjeuner. Les activités ont été analysées de même que le temps passé à les réaliser.

Par la suite, des projets ont été lancés pour améliorer leur emploi du temps.

1. Sur la mobilité, un groupe de travail interinstitutionnel a été constitué. Le premier résultat a été la planification des connexions entre les pistes cyclables et les zones scolaires. Le groupe de travail a discuté avec les entreprises de transport public pour améliorer leurs horaires.

2. Dans le domaine des loisirs, une réunion sera organisée avec les associations les plus importantes (sports, écoles de musique,...) afin de modifier l'offre horaire de leurs activités.

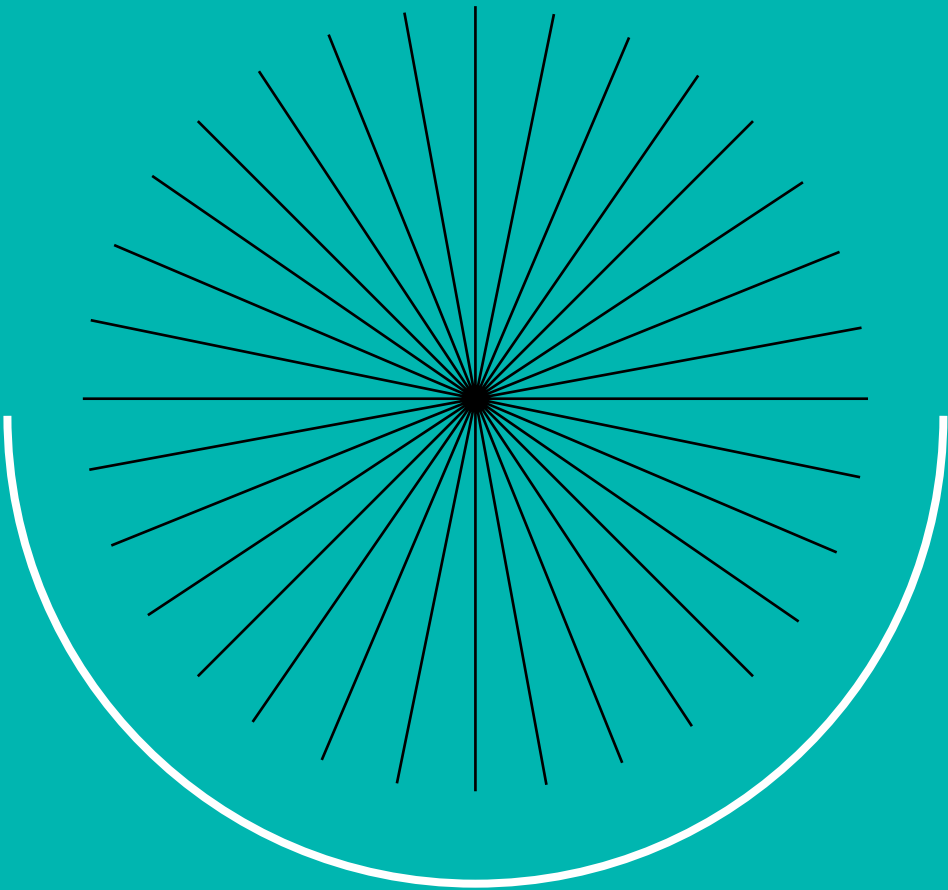
3. En ce qui concerne la gestion du temps, un atelier et une formation seront organisés à l'intention des écoles pour leur permettre de lancer des projets avec les élèves afin de les sensibiliser à l'utilisation des réseaux sociaux.

## ● OBJECTIFS

- Améliorer la gestion du temps des élèves
- Harmoniser les offres des associations de loisirs
- Réduire le temps nécessaire pour se rendre de la maison à l'école
- Améliorer l'expérience de la pause-repas

## ● MÉTHODOLOGIE, ÉVALUATION

Enquêtes, réunions avec les élèves et les enseignants



# ORGANISATION DU TRAVAIL

**Les mutations des structures du temps de travail (flexibilité, irrégularité, fragmentation, non prédictibilité, rétivité à la mesure) ont mis sur l’agenda européen et des différents états membres,**

mais également de façon pressante au sein de l’ensemble des organisations de travail, publiques ou privées, la question de l’articulation entre temps de travail et temps hors travail : en effet, la façon dont est organisé, régulé le temps de travail non seulement a des répercussions au regard de ce temps lui-même ainsi que sur les temps qui lui sont directement liés (temps de transport par exemple), mais également sur la façon dont est organisé et vécu le temps hors-travail (par exemple, déréguler l’ouverture des commerces le dimanche a un impact sur l’articulation des temps sociaux des personnes qui sont amenées à travailler ce jour-là). Les contraintes temporelles apparaissent de plus en plus prégnantes dans les activités de travail comme dans les activités liées à la vie familiale ou à la vie sociale, elles aussi marquées par un processus d’individuation. L’accès aux services demande, généralement, de se déplacer, de synchroniser

son temps avec les horaires d’ouverture. La vie urbaine ou suburbaine provoque l’éloignement de plus en plus important du lieu de travail avec le lieu d’habitation ; le travail, lui-même se décompose souvent en des phases organisées sur plusieurs sites exigeant une multiplication des déplacements...

Bref, les enjeux temporels, ceux qui relèvent de l’accessibilité et de la mobilité, sont au cœur du développement économique, social, écologique de nos sociétés postindustrielles.

Les temps vécus, les pratiques de la vie quotidienne se déroulent ainsi au sein de cadres temporels constitués par les systèmes d’horaires dont l’articulation se synthétise en ce que nous appelons l’organisation sociale du temps. C’est l’interaction entre ces temps vécus et cette organisation sociale du temps qui constitue l’enjeu structurant des politiques temporelles locales.

# A.

## Dans une démarche interne aux collectivités

### **VILLE ET EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG**

---

STRASBOURG,  
PIONNIÈRE  
DU TÉLÉTRAVAIL  
ET CHARTE  
DE LA RÉUNION

### **MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE**

---

EXPÉRIMENTATION  
DU TÉLÉTRAVAIL  
AU SEIN  
DE LA MEL

ADAPTONS  
NOS RYTHMES

### **RENNES, VILLE ET MÉTROPOLE**

---

ARTICULATION  
VIE PERSONNELLE  
ET VIE PROFES-  
SIONNELLE

### **VILLE DE PARIS**

---

DROIT À LA  
DÉCONNEXION  
ET TÉLÉTRAVAIL

### **VILLE DE SAINT-DENIS**

---

EXPÉRIMENTATION  
DU TÉLÉTRAVAIL  
À LA VILLE  
DE SAINT-DENIS

### **VILLE DE BOLZANO**

---

GESTION  
DES ÂGES  
DANS L'ADMINI-  
STRATION  
MUNICIPALE

# STRASBOURG, PIONNIÈRE DU TÉLÉTRAVAIL

## ● CONTEXTE ET PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE

### Contexte :

Volonté d'une modernisation globale de la collectivité répondant à l'évolution du travail générée notamment par les techniques de l'information et de la communication ainsi que par les contraintes liées au développement durable

### Partenaire :

Direction des ressources humaines

## ● DESCRIPTION

- Mise en place pérenne du télétravail en 2017 après une phase d'étude de faisabilité ainsi que de deux phases d'expérimentation durant 4 années.
- Télétravail ouvert à tous les agents de l'EMS ayant des tâches télétravaillables ainsi qu'aux travailleurs handicapés
- Possibilité de télétravailler deux jours fixes par semaine à son domicile ou dans des tiers-lieux.
- Équipement informatique et téléphonique fournis.

## ● OBJECTIFS

- Qualité de vie au travail, efficacité professionnelle et meilleure articulation des temps pour toutes et tous
- Démarche développement durable et stratégie de territoire
- Efficacité du service public à coûts maîtrisés
- Exemplarité de la collectivité, notamment par rapport aux partenaires locaux (QVT, PDIE.)

## ● MÉTHODOLOGIE

**2013** | étude de faisabilité

**Début 2014** | phase de préparation

**Mi 2014** | signature d'un protocole avec 8 organisations syndicales visant à cadrer les conditions de mise en place d'une expérimentation

**Mi 2014 - 2015** | 1<sup>re</sup> phase d'expérimentation (56 télétravailleurs-euses)

**2016** | 2<sup>e</sup> phase d'expérimentation (142 télétravailleurs-euses)

**2017** | passage de l'expérimentation au déploiement du télétravail

▶ début de la phase opérationnelle / lancement d'une procédure de télétravail lors de l'activation du plan pollution

**Début 2018** | le télétravail devient pleine compétence de la DRH/ la Mission des temps et services innovants se dote d'un observatoire du télétravail visant à suivre l'évolution du dispositif en ayant la possibilité de proposer des axes d'amélioration

## ● CARACTÈRE INNOVANT, SPÉCIFICITÉ(S)

- La Ville et Eurométropole de Strasbourg a progressivement été reconnue comme Métropole française précurseur en matière de travail à distance.
- Ainsi, la Mission des temps et services innovants est intervenue à maintes reprises auprès de nombreuses organisations et collectivités pour partager et transmettre la méthode de mise en place du télétravail au sein de l'EMS
- Pour l'année 2019-2020, la collectivité strasbourgeoise comptera plus de 500 télétravailleurs-euses, ce qui témoigne de la réussite de ce projet en développement constant. ▶▶▶

## ►►► ● ÉVALUATION

– Le télétravail semble être devenu un véritable outil de promotion et de modernisation de la collectivité. Ainsi le Directeur général des services

est intervenu au Ministère de la fonction publique sur les enjeux de la transformation numérique et plusieurs articles sur la mise en place du télétravail à Strasbourg ont été publiés.

---

VILLE ET EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

DEPUIS 2013

# LA CHARTE DE LA RÉUNION INTERNE

## ● CONTEXTE ET PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE

### Contexte :

Difficultés dans la maîtrise des temps pour un ensemble d'organisations professionnelles

### Partenaires :

L'ensemble des directions que compte la collectivité

## ● DESCRIPTION

Pour s'attaquer avec pragmatisme à la difficulté de la maîtrise des temps qui malmène parfois la qualité de vie au travail, la Ville et Eurométropole de Strasbourg a souhaité améliorer la gestion des temps de travail collectifs.

Ainsi, un document de référence invite l'ensemble des agents à :

– **Respecter le temps de chacun** par un encadrement horaire de programmation des réunions en interne pour une meilleure articulation entre temps professionnel et temps privé (familial, citoyen, associatif, loisirs ...).

– **Gagner du temps** par des réunions courtes et menées dans un souci d'efficacité.

– **Réduire le temps de déplacement** par de nouvelles pratiques de réunion à distance et l'utilisation des outils disponibles (visioconférence, conférence téléphonique...).

En complément de cette Charte, une nouvelle offre a été développée au premier trimestre 2014, avec la mise en ligne des calendriers Outlook de nos salles de réunions (CA et hors CA) mutualisées et recensées par les directions.

L'objectif de cette nouvelle offre est de **permettre un gain de temps dans la recherche d'une salle de réunion CUS** et de **visualiser sa disponibilité à la date souhaitée**.

# EXPÉRIMENTATION DU TÉLÉTRAVAIL AU SEIN DE LA MEL

## ● CONTEXTE ET PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE

### Contexte :

Décret en Conseil d'État du 11 février 2016 venu préciser les conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique

### Partenaires :

Pôle RH, Service juridique, Système d'informations, Communication interne, Recherche et développement, Service formation, Évaluation

## ● DESCRIPTION

Ce projet s'inscrit dans la promotion du télétravail sur la métropole lilloise, afin de limiter les déplacements des salariés et de leur faire bénéficier d'une meilleure articulation de leurs temps personnel et professionnel. Ainsi, l'expérimentation du télétravail au sein de l'établissement a permis de préparer le déploiement de cette forme de travail, dans un objectif d'exemplarité.

Le comité de pilotage de l'expérimentation a pris le parti de tester des situations qui pouvaient s'avérer difficiles : services complets en télétravail, chaîne hiérarchique complète, métiers a priori non télétravaillables (standardiste, écogarde), toutes catégories de métiers.

L'expérimentation a duré un an et a concerné 150 personnes.

## ● OBJECTIFS

- Meilleure conciliation vie personnelle / vie professionnelle
- Accompagnement du changement
- Volonté d'exemplarité
- Participation à la décongestion urbaine et au développement territorial

## ● MÉTHODOLOGIE

- Sélection d'un large panel
- Formation obligatoire des agents et de leurs managers
- Évaluation in itinere (enquêtes, questionnaires, focus group, entretien psychologique, guide...)
- Constitution d'un comité technique et d'un comité de pilotage

## ● CARACTÈRE INNOVANT, SPÉCIFICITÉ(S)

- Ouverture à de nombreux métiers et profils
- Possibilité de travailler avec son ordinateur personnel
- Lieux au choix entre domicile et tiers-lieux
- Groupes de paroles entre télétravailleurs

## ● ÉVALUATION

- Déploiement voté à l'issue de l'expérimentation, avec un objectif affiché de 900 télétravailleurs en 1 an et demi (sur 1 700 potentiels).
- Coût quasi nul.

# ADAPTONS NOS RYTHMES

## ● CONTEXTE ET PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE

### Contexte :

Euro 2016 de football et Grèves SNCF de 2018

### Partenaires :

Pôle RH, services supports

## ● DESCRIPTION

« Adaptons nos rythmes » est un dispositif d'adaptation des conditions de travail, interne à la Métropole Européenne de Lille, en fonction d'événements extérieurs qui présentent des impacts sur les conditions d'accès au lieu de travail.

Il permet aux agents de télétravailler ou de modifier leurs horaires de travail (décalage, réduction) lors d'événements extérieurs prévisibles : journées annoncées par la SNCF lors du mouvement de grève de 2018 (25 jours entre avril et juin 2018) et jours de match lors de l'accueil du Championnat d'Europe de football en 2016.

## ● OBJECTIFS

- Réduire l'impact des événements extérieurs sur l'accès au lieu de travail.
- Montrer la réactivité et l'exemplarité de la MEL.

## ● MÉTHODOLOGIE

- Formulaire de déclaration en lien interne
- Validation hiérarchique
- Télétravail ou décalage d'heures

## ● CARACTÈRE INNOVANT, SPÉCIFICITÉ(S)

- Grande réactivité dans la mise en place
- Caractère exceptionnel du télétravail pour raisons extérieures

## ● ÉVALUATION

Le projet semble très fortement apprécié par les agents concernés. Ce dispositif pourrait être reproduit lors de circonstances météorologiques exceptionnelles (gel, canicule, neige, pics de pollution) ou d'événements impactant les déplacements.

Afin de pérenniser le dispositif, les conditions de déclenchement, à savoir le portage de la décision, les critères, la communication, tout en maintenant une continuité de service, doivent encore être précisées et validées pour chaque type de situation.



# ARTICULATION VIE PERSONNELLE ET VIE PROFESSIONNELLE

## ● CONTEXTE ET PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE

### Contexte :

Agents de la collectivité en horaires atypiques, inégalités et évolutions sociétales

### Partenaires :

Directions des ressources humaines, élus

## ● DESCRIPTION

Suite à une étude menée par le Bureau des temps sur le temps de travail des agents des collectivités de Rennes (Ville, métropole, CCAS), deux projets ont été mis en place par la Direction des Ressources Humaines pour améliorer l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle :

- Expérimentation du télétravail (régulier, ponctuel ou exceptionnel)
- Mise en place d'une prestation pour les agents travaillant en horaires atypiques (WE, jour férié, avant 8h et après 18h), sous conditions de ressources. Attribution de CESU préfinancés, à hauteur de 5 € par heure de garde, pour des enfants jusqu'à 12 ans inclus.

Cette mesure s'adresse notamment aux femmes travaillant en horaires atypiques et élevant seules leurs enfants, qui rencontrent des difficultés pour les faire garder et engagent parfois des frais importants pour cela.

Cette mesure s'inscrit à la fois dans la démarche de résorption de l'emploi précaire, de l'égalité femmes-hommes et de la conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

## ● OBJECTIFS

- Améliorer les conditions de travail et faciliter l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle
- Prendre en compte les contraintes temporelles des agents dans la politique RH de la collectivité

## ● MÉTHODOLOGIE

- Enquête sur le temps de travail
- Groupe de travail « égalité » de la collectivité

## ● ÉVALUATION

- Mesure bien accueillie par les organisations syndicales et les agents
- Pas de bilan à ce jour



D.Gouray-RennesVilleEtMetropole

# DROIT À LA DÉCONNEXION ET TÉLÉTRAVAIL

## ● CONTEXTE ET PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE

### Contexte :

Volonté globale d'améliorer la qualité de vie au travail des agents ainsi que de diminuer l'empreinte carbone

### Partenaires :

Le Secrétariat Général, l'élue RH des 20 directions de la Ville de Paris, la Direction des systèmes d'information et du numérique et les Organisations Syndicales.

## ● DESCRIPTION

Porté par la Maire de Paris et par les différents élus RH qui se sont succédés, l'expérimentation du télétravail à la Ville de Paris a été lancée en mars 2016. Son déploiement à une plus grande échelle depuis 2017 est un réel succès.

La Ville de Paris compte à ce jour, 1 500 agents en télétravail sur une population de 9 000 postes télétravaillables.

**Un acte II du télétravail :** « le travail nomade » est en préparation pour être expérimenté à compter de fin septembre 2019 sur une population de 100 agents, il touchera les cadres nomades, qui pourront travailler en mobilité dans des sites de la Ville de Paris. Il s'agit d'un « télétravail » à la carte pour éviter de multiplier les déplacements notamment les déplacements aux heures de pointe.

En parallèle à la mise en place du télétravail **une charte de la déconnexion** a été rédigée avec les directions et les partenaires syndicaux. La charte de la déconnexion sera rappelée et remise en avant pour l'expérimentation du nomadisme des cadres.

## ● OBJECTIFS

Devant le succès remporté par le télétravail l'objectif a été porté à 1 800 télétravailleurs d'ici fin 2019, et 2 000 télétravailleurs en mars 2020.

## ● ÉVALUATION

Les retours sont tous très positifs que ce soit du côté des agents que des encadrants. Les cadres ont souhaité qu'une forme plus souple du télétravail soit adoptée pour eux, d'où l'expérimentation sur le travail nomade.



JGonzalez-RennesVilleEtMetropole

# EXPÉRIMENTATION DU TÉLÉTRAVAIL

À LA VILLE DE SAINT-DENIS

## ● PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE

### Partenaires :

DG, DRH, mission organisation ; organisations syndicales de la Ville ; CTP et bureau municipal

### ● DESCRIPTION

- Définir des modalités partagées de mise en place du télétravail
- Détermination des conditions de l'expérimentation et de son suivi
- Mise en place de l'expérimentation

### ● OBJECTIFS

- Vérifier la faisabilité des conditions de mise en place du télétravail et ajustements éventuels
- Généralisation à l'issue de l'expérimentation

# GESTION DES ÂGES

DANS L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

## ● CONTEXTE ET PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE

### Contexte :

Nombre important de départs à la retraite au sein de l'administration et difficultés à trouver du personnel pour les remplacer

### Partenaires :

groupes de travail internes à l'administration municipale, agence de formation

## ● DESCRIPTION

Des groupes de discussion ont été organisés avec les employés pour identifier les problèmes critiques et trouver des solutions. Le problème majeur est la gestion de plusieurs générations d'employés.

Après avoir recueilli l'avis des employés, un plan d'action doit être élaboré.

Les domaines d'intervention comprennent, par exemple, l'équilibre travail-vie personnelle, la motivation, la formation, le recrutement de nouveaux employés, le soutien aux employés proches de la retraite.

### ● OBJECTIFS

- Transmission des compétences
- Amélioration de l'expérience de travail
- Amélioration de l'équilibre travail-vie personnelle

### ● MÉTHODOLOGIE / ÉVALUATION

Enquêtes, Groupes de travail

# B.

## Dans une démarche partenariale avec les organisations du territoire

### **VILLE DE BARCELONE**

---

NUST (NEW USES  
OF TIME) NETWORK

PROGRAMME  
DE MENTORAT  
DANS L'ORGANI-  
SATION DU TEMPS

FORMATION  
ET ACCOMPA-  
GNEMENT  
DES ENTREPRISES

### **MÉTROPOLE DE LYON**

---

DÉVELOPPEMENT  
DU TÉLÉTRAVAIL  
ET FÉDÉRATION  
DU COWORKING  
SUR LA MÉTROPOLE  
DE LYON

### **MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE**

---

ADOPTER  
LE TÉLÉTRAVAIL

# NUST (NEW USES OF TIME) NETWORK

## ● CONTEXTE ET PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE

Programme temporel de la Mairie de Barcelone

**Partenaires :**  
Barcelona Activa

## ● DESCRIPTION

Le réseau NUST - New Social Uses of Time - Network est une initiative créée en 2006 par la Mairie de Barcelone et mis en place par des entreprises engagées à faciliter une meilleure gestion du temps dans le but d'une conciliation optimale de la vie professionnelle, personnelle et sociale.

La perspective globale est double :

- Favoriser la productivité en maintenant un climat de confiance entre les entreprises ou organisations et leur personnel
- Améliorer la qualité de vie des personnes dans la ville.

## ● OBJECTIFS

- Reconnaître et promouvoir la tâche des entreprises et des organisations qui s'engagent à faciliter l'harmonisation du temps.
- Échanger et diffuser les connaissances et les expériences entre les entreprises et les organisations dans le domaine de la gestion du temps et de la conciliation, tant en face à face que virtuellement.
- Construire un réseau avec d'autres organisations publiques, privées et du secteur tertiaire, au niveau local et international, pour générer des synergies et du progrès

## ● MÉTHODOLOGIE

Le réseau NUST organise une journée annuelle et une cérémonie de remise de prix pour reconnaître, souligner et sensibiliser aux meilleures pratiques en matière de conciliation des temps et de coresponsabilité des entreprises et des organisations. Ateliers d'échanges d'expériences et de connaissances sur la gestion du temps de travail pour l'organisation d'un temps de travail plus sain, égalitaire et efficace.

## ● CARACTÈRE INNOVANT, SPÉCIFICITÉ(S)

Des mesures de conciliation et de coresponsabilité entre les femmes et les hommes, gestion de la flexibilité du temps ainsi que des mesures visant à inclure une politique d'égalité des sexes dans les entreprises. Ces politiques peuvent avoir un impact transformateur sur les entreprises.

## ● ÉVALUATION

Le réseau NUST a été créé en 2006 avec une trentaine d'entreprises et en compte aujourd'hui 127.

En 2012 a été lancé le Prix de Barcelone pour les Entreprises Innovantes sur la conciliation des temps. Au cours des 7 éditions, plus de 150 entreprises se sont présentées et 30 prix ont été décernés.

En 2018, le Programme pilote de tutorat a été lancé (voir projet 2) et a permis la rédaction d'un document de base pour l'élaboration d'un plan favorisant une organisation du temps plus saine, égalitaire et efficace dans les entreprises.

# PROGRAMME DE MENTORAT DANS L'ORGANISATION DU TEMPS

## ● CONTEXTE ET PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE

### Contexte :

NUST (New Social Uses of Time) Network

### Partenaires :

Barcelona Activa

## ● DESCRIPTION

Le programme de mentorat vise à promouvoir les entreprises du réseau NUST ayant une expérience et des antécédents reconnus dans le domaine de l'organisation du temps en apportant leurs connaissances et leur expertise à d'autres organisations qui souhaitent mettre en œuvre ou améliorer des mesures de conciliation et de coresponsabilité.

## ● OBJECTIFS

Promouvoir l'échange de connaissances de certaines entreprises expertes à d'autres qui souhaitent progresser dans différentes sphères de la conciliation des temps privés et professionnel ainsi que de la coresponsabilité : flexibilité de l'emploi du temps, télétravail, prise en charge et coresponsabilité, rationalisation de l'emploi du temps, bien-être et temps social.

## ● MÉTHODOLOGIE

Il s'agit d'un programme de 6 mois incluant une réunion mensuelle. Les groupes sont constitués de 2 sociétés de tutorat qui conseillent deux autres sociétés.

On retrouve 6 mentors faisant partie du réseau NUST Businesses Network en tant qu'entreprises expertes avec une expérience reconnue.

## ● CARACTÈRE INNOVANT, SPÉCIFICITÉ(S)

Le programme de mentorat dans ce domaine est une innovation en lui-même.

## ● ÉVALUATION

Dans l'évaluation, les entreprises encadrées ont donné des notes positives à l'accompagnement, aux conseils et à la fourniture de lignes directrices par les entreprises encadrantes pour identifier et mettre en œuvre de nouvelles mesures de conciliation.

De nouvelles stratégies ont été apportées pour une meilleure organisation du temps. Les domaines de transparence et de confidentialité ont été mis en évidence, tant dans les informations partagées que dans la documentation fournie par les entreprises.

# FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

## ● CONTEXTE ET PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE

### Contexte :

Pacte pour la réforme du calendrier

### Partenaires :

Barcelona Activa

## ● DESCRIPTION

Les entreprises disposeront d'un service de formation, d'assistance et de conseil pour mettre en œuvre des dispositifs tels que la flexibilité du temps, le temps objectif, les réunions opérationnelles ou l'établissement de repas plus efficaces et plus sains.

Non seulement le projet met l'accent sur les possibilités d'amélioration pour les organisations, mais il donne également de la visibilité aux meilleures pratiques existantes et évalue la force motrice de ces organisations pionnières.

## ● OBJECTIFS

- Améliorer et humaniser les horaires et la gestion du temps dans les entreprises de Barcelone
- Sensibiliser les organisations et leurs responsables à un calendrier plus rationnel.
- Proposer des solutions aux organisations pour augmenter les heures de rationalisation.
- Connaissance de la nécessité d'améliorer l'organisation des processus liés au temps et d'optimiser la gestion du calendrier et de l'emploi du temps.
- Identifier et visualiser les meilleures pratiques afin de les partager pour qu'elles servent d'exemple aux organisations de la ville.

## ● MÉTHODOLOGIE

- Séances d'introduction
- Diagnostic et conseil
- Formation et sensibilisation
- Plan d'action
- Suivi

## ● CARACTÈRE INNOVANT, SPÉCIFICITÉ(S)

Formation à un nouveau modèle d'organisation pour ajuster l'activité des organisations et améliorer l'utilisation du temps.

# DÉVELOPPEMENT DU TÉLÉ-TRAVAIL ET FÉDÉRATION DU COWORKING

SUR LA MÉTROPOLE DE LYON

## ● CONTEXTE ET PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE

### Contexte :

La question du travail nomade a été prise en charge par la mission « temps » dès 2010 sous deux angles :

- l'impact du travail à distance sur la conciliation des temps de vie ET sur la réduction de la mobilité domicile-travail
- le développement du coworking, en tant que nouvelle organisation du travail, avec l'accompagnement du réseau coworking Grand Lyon

### Partenaires :

Entreprises partenaires, développeurs économiques de la Métropole

## ● DESCRIPTION

Dès 2006 le Grand Lyon, lors d'un forum grand public, ouvrait le débat sur le travail à distance : « Peut-on vivre son temps professionnel différemment ? ». En 2010, l'émergence du **coworking**, phénomène de travail déporté, partagé depuis des lieux collaboratifs et d'innovation, interpelle la mission qui décide de réaliser un travail prospectif.

Intégrer les réseaux d'experts, et accueillir l'étape lyonnaise du Tour de France du télétravail en 2012 ont permis rapidement de fédérer les espaces de coworking de la Métropole : 4 en 2012, 21 à ce jour, autour d'une charte de valeurs communes, au sein d'un **réseau Coworking Grand Lyon**, dont l'accompagnement est piloté par la mission « temps ».

En parallèle, dès 2012, un travail d'envergure débute sur le potentiel de développement du télétravail sur le territoire, à la fois pour gagner en qualité de vie, mais aussi réduire la mobilité « domicile-travail ». « La meilleure des mobilités, est celle qu'on choisit de ne pas faire ! ». Au-delà du benchmark effectué, un travail avec des entreprises partenaires démarre, qui permet en 2015, de répondre à un Appel à Projet ADEME sur le sujet et de lancer l'**expérimentation Réduc'mob**. Cette expérimentation, d'une durée de 2 ans vise à encourager le télétravail dans les entreprises de deux secteurs bien différents ( industriel et de services) et d'en évaluer le potentiel de développement. 40 entreprises sont concernées, dont 10 très actives !

**Des documents de sensibilisation, d'informations et de formation sont mis en ligne sur : <https://temps.millenaire3.com/travail/boite-a-outils-du-teletravail-renseignez-vous>**, dans une boîte à outil qui permet à toute entreprise de mettre en œuvre le télétravail sur la base des documents en ligne.

## ● OBJECTIFS

- Favoriser l'émergence du télétravail afin de réduire la mobilité, les émissions de GES, et favoriser une meilleure qualité de vie, 40 % du temps économisé sur le transport est consacré à la vie familiale et personnelle.
- Accompagner le phénomène du coworking et des tiers-lieux afin de stimuler l'innovation spatiale, économique, numérique.



– Animer le collectif des espaces de coworking, parce que « ensemble on est plus fort », et travailler en collaboration plutôt qu'en concurrence.

### ● CARACTÈRE INNOVANT, SPÉCIFICITÉ(S)

**Sur le coworking**, le travail d'expertise reconnu a permis à la mission temps de faire partie des territoires auditionnés lors de l'écriture du rapport gouvernemental sur les tiers-lieux en 2018, et maintenant de faire partie, en tant que personne qualifiée, du Conseil National des Tiers Lieux.

**Sur le travail à distance**, la vraie innovation est le logiciel Réduc'mob qui a été mis à disposition de toutes les entreprises et salariés volontaires ; ce logiciel permet de calculer le nombre de kms évités par la pratique du télétravail. À titre d'ex. si 10 % des 8000 salariés télétravaillaient 1 jour / semaine, ce seraient 2M kms économisés par an !

**Une veille est réalisée sur le sujet :**

<https://www.scoop.it/topic/le-teletravail>

### ● ÉVALUATION

Sur la mise en réseau coworking : comment élargir aux tiers-lieux ? une étude est à envisager pour quantifier le potentiel à l'échelle de la Métropole, et élaborer une stratégie de déploiement des tiers lieux.

Sur le télétravail, le projet Reduc/mob a permis d'alimenter les réflexions pour le déploiement du télétravail en interne pour les agents de la Métropole ; et de mettre à disposition le logiciel Reduc mob aux agents.



Bruno Astorg-VDRM

# ADOPTER LE TÉLÉTRAVAIL

## ● CONTEXTE ET PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE

### Contexte :

La MEL a été retenue dans un appel à projets « Dialogue social territorial 2014-2016 » de la Région Nord-Pas de Calais.

### Partenaires :

Région Hauts-de-France, partenaires sociaux, CCI Grand Lille, EPCI limitrophe, ARACT Nord-Pas de Calais, CGPME Nord (organisation patronale des TPE/PME)

## ● DESCRIPTION

Afin de favoriser le développement du télétravail dans les entreprises et les administrations de la métropole lilloise, le Bureau des temps a coordonné l'élaboration d'un guide « Adopter le télétravail », et a organisé, pour accompagner cette parution, des temps de sensibilisation à cette nouvelle organisation du travail.

## ● OBJECTIFS

- Promouvoir le télétravail, afin de favoriser une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle
- Agir sur la congestion urbaine
- Maintenir l'équilibre des territoires en favorisant la présence, en journée, d'actifs dans des pôles urbains secondaires et en milieu rural et contribue ainsi au maintien voire au développement d'activités commerciales et de services locaux.

## ● MÉTHODOLOGIE

- Candidature dans le cadre d'un appel à projets
- Partenariats
- Organisation d'un temps fort
- Parution d'un guide pratique
- Animation d'ateliers / formation
- Promotion du télétravail dans des conventions inter-EPCI et dans le Challenge de la mobilité

## ● ÉVALUATION

Afin de promouvoir le télétravail sur le territoire, la MEL s'est voulue exemplaire en proposant le télétravail à ses agents. Une expérimentation interne a ainsi été conduite en 2018-2019.





# AMÉNAGEMENT

Les temps d'accès, les rythmes scolaires, les rythmes de travail, de sommeil, les horaires des transports en commun, des commerces, de l'offre de loisirs, structurent la vie sur nos territoires. Il est important que les collectivités pèsent sur l'organisation temporelle du territoire, pour que demain celle-ci soit réfléchie, aménagée et efficiente.

En ce sens, pour faciliter une bonne gestion des temps quotidiens, il semble impératif de passer du modèle chronophage de la ville éclatée en différentes fonctions (logement, commerce, travail, loisirs), à un modèle de ville malléable, plus compacte avec une grande mixité des fonctions urbaines et des équipements polyvalents.

## **RENNES, VILLE ET MÉTROPOLE**

---

PRENDRE  
EN COMPTE  
LES TEMPS  
D'ACCÈS DANS  
L'AMÉNAGEMENT

## **VILLE DE BOLZANO**

---

REVITALISATION  
DE PARCS URBAINS

# PRENDRE EN COMPTE LES TEMPS D'ACCÈS DANS L'AMÉNAGEMENT

## ● CONTEXTE ET PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE

### Contexte :

Nouveau PLU (Plan local d'urbanisme) de Rennes

### Partenaires :

Services internes de la ville (SIG, Études urbaines, Direction des Jardins, Service Commerces, service Habitat...), Université (Master SIGAT), Audiar Agence d'urbanisme

## ● DESCRIPTION DU PROJET

### 1<sup>er</sup> étape

En lien avec le Master SIGAT de Rennes 2, **réalisation d'une cartographie des temps d'accès à pied aux commerces et services du territoire** (2014). Système de pondération croisant les temps d'accès (isochrones des temps d'accès à pied), le type de commerces et de services (4 catégories : locomotives du quotidien, polarités commerciales, services non commerciaux, transports en commun). La carte finale permet de **représenter par un gradient de couleurs le niveau d'accès aux services**, sur une échelle de carreaux de 50 m de côté.

Cette représentation de la ville marchable à travers les temps d'accès offre **une clé de lecture renouvelée du territoire vécu**. Elle permet d'identifier **les secteurs bénéficiant d'une moindre accessibilité piétonne** aux commerces et services, afin d'en tenir compte dans les projets d'aménagement futurs.

### 2<sup>e</sup> étape

Dans le cadre du PLU de Rennes, un travail a été mené sur **l'accès aux espaces de nature et de détente**. Le PLU a pu inscrire comme objectif qu'**à l'échéance 2030, 9 Rennais sur 10 auront un accès en moins de 5 minutes à pied à un espace vert et de promenade**.

## ● OBJECTIF(S)

**Intégrer les temps d'accès dans les documents d'urbanisme pour mieux refléter le territoire vécu** par les habitants, **encourager les modes actifs et repenser le maillage du territoire**.

## ● MÉTHODOLOGIE

- Concertation interservices sur le choix des critères retenus
- **Représentation cartographique** des temps d'accès en modes actifs (piétons et vélo)

## ● CARACTÈRE INNOVANT, SPÉCIFICITÉ(S)

Les **outils cartographiques** ont permis d'intégrer le temps dans les documents d'aménagement

## ● ÉVALUATION

L'approche multicritères initiale a permis de sensibiliser élus et services à cette approche. Elle est par contre contrainte par la difficulté d'accès à des données à jour (commerces notamment)

**L'approche en temps d'accès est désormais inscrite dans le PLU de Rennes**. Elle s'appuie également sur la politique de jalonnement (piéton et vélo du territoire. Un développement est prévu sur les temps d'accès en transport en commun et en automobile.

# REVITALISATION DE PARCS URBAINS

## ● CONTEXTE ET PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE

### Contexte :

Un groupe de citoyens a demandé à la municipalité de revitaliser leur quartier. Leur désir était de reprendre possession d'un espace urbain dans lequel ils pourraient passer leur temps libre.

### Partenaires :

Citoyens, administration publique, institutions culturelles, associations et architecte.

## ● DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit particulièrement d'un des parcs, près de la vieille ville, qui est en état de délabrement urbain depuis un certain temps. L'Office de la statistique et des politiques du temps urbain a coopéré avec les citoyens qui y vivent et qui souhaitent fréquenter cet espace public urbain pour leurs loisirs.

Les politiques du temps traitent parfaitement de la régénération urbaine : elles combinent les deux facteurs «temps» et «espace public», car c'est dans l'espace public que les citoyens passent une partie de leur vie. Un espace habité se veut un espace propre et sécurisé.

C'est pourquoi, dans le voisinage du parc, des améliorations ont également été apportées dans ce sens.

Des événements culturels ainsi que des fêtes ont été organisés et un marché avec des produits typiques a également vu le jour. En même temps, l'administration provinciale a été impliquée dans la nouvelle planification du parc en fonction des souhaits des citoyens (de nouvelles installations, des sièges, une scène pour des événements, un bar).

### Budget :

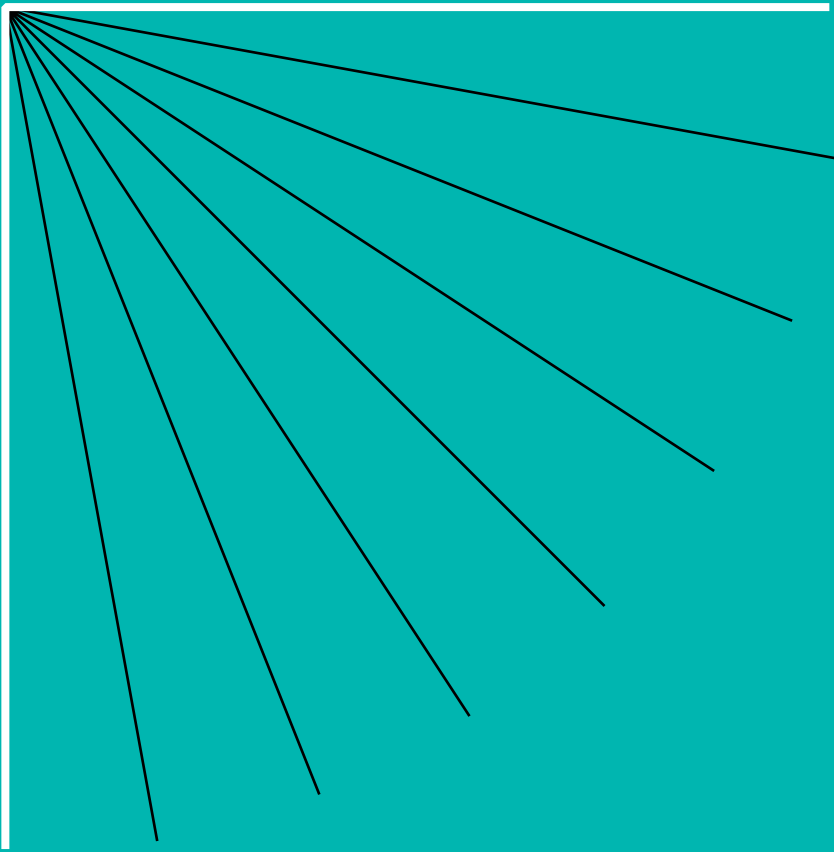
1 200 000 € pour la rénovation du parc

## ● OBJECTIF(S)

- Revitaliser l'espace urbain par la participation citoyenne
- Assurer la sécurité urbaine

## ● MÉTHODOLOGIE

Rencontres avec les citoyens, les associations et les institutions culturelles





# MOBILITÉ

Les rythmes de mobilité ont changé ces vingt dernières années : fini le « métro-boulot-dodo » ! La mobilité ne se résume plus à une question de transport !

Elle se doit de considérer en priorité les usages et les pratiques de l'utilisateur, comme facteur essentiel et déterminant, et en particulier le lien au facteur « temps ». En effet, dans une société devenue complexe, la seule approche par l'offre de transport est devenue beaucoup trop réductrice et doit être revisitée en prenant en compte les usages de l'utilisateur au cœur du dispositif, en lien avec ses pérégrinations quotidiennes qui en découlent.

Ces évolutions impliquent un changement de paradigme en passant du transport à la mobilité qui implique de prendre en compte la dimension multimodale de la mobilité : puisqu'on ne fait pas les mêmes choses selon les jours de la semaine, on ne va pas se déplacer de la même manière, en utilisant le même mode.

En même temps de nouveaux modes de faire apparaissent tel le management de la mobilité avec les zones d'emplois, ou de nouveaux services à la mobilité. Dans tous les cas, une concertation fine doit avoir lieu entre tous les acteurs concernés : entreprises, salariés, collectivités et opérateurs de transports.

## **RENNES, VILLE ET MÉTROPOLE**

---

AGIR CONTRE  
LA CONGESTION  
AUTOMOBILE  
PAR DES LEVIERS  
TEMPORELS

## **MÉTROPOLE DE LYON**

---

MANAGEMENT  
DE LA MOBILITÉ  
AVEC LES ZONES  
D'EMPLOIS  
ET INNOVATION  
DE SERVICES  
MOBILITÉ

## **MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE**

---

HEURES  
DE POINTE :  
TESTONS  
DES IDÉES  
DE POINTE

## **VILLE ET EURO-MÉTROPOLE DE STRASBOURG**

---

EXPLORATION  
DES POSSIBILITÉS  
DE LISSAGE  
DES HEURES  
DE POINTES

## **VILLE DE SAINT-DENIS**

---

PLAN  
DE DÉPLACEMENT  
ADMINISTRATIF

# AGIR CONTRE LA CONGESTION AUTOMOBILE PAR DES LEVIERS TEMPORELS

## ● CONTEXTE ET PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE

### Contexte :

Suite au succès du décalage des horaires de l'université pour lisser l'hyperpointe dans le métro, souhait des élus de Rennes Métropole de tester ces leviers temporels sur les congestions automobiles en heure de pointe autour des zones d'emploi.

### Partenaires :

Entreprises du territoire, Conseil en mobilité de la métropole, laboratoire Laboratoire Ville Mobilité Transport

## ● DESCRIPTION

Le projet s'inscrit dans un cadre très différent de l'expérience menée avec l'université sur les flux du métro : absence de données fines (temporelles et géographiques) pour l'analyse des flux sur la zone, pluralité des « générateurs de temps » (environ 200 entreprises sur la zone test), horaires « libres » pour une partie importante des salariés, contraintes personnelles plus fortes, risques de demande induite.

Grâce à l'appui d'un doctorant en thèse Cifre, une enquête a été réalisée auprès des salariés d'une zone d'activité spécialisée dans le numérique en avril 2018. Sur la base des 3600 réponses (sur environ 11 000 salariés), il ressort les éléments suivants : 80 % des salariés déclarent des horaires libres et pourtant 90 % arrivent tous les jours à la même heure, ce qui montre le poids des habitudes et des normes sociales.

Les deux leviers temporels retenus par les salariés de la zone test pour compléter les outils « classiques » des plans de mobilité des entreprises sont : le déploiement du télétravail, y compris « en heure de pointe » et les horaires individuels de travail décalés.

Le travail se poursuit avec ces entreprises et à une échelle plus large pour accompagner les entreprises et les salariés volontaires pour expérimenter et aller plus loin sur ces deux leviers.

## ● OBJECTIF(S)

Expérimenter de nouveaux leviers temporels pour lutter contre les congestions automobiles en heure de pointe

## ● MÉTHODOLOGIE

- Enquête
- Accompagnement de proximité des entreprises et salariés volontaires : échange d'expériences, communication, expérimentation...

## ● CARACTÈRE INNOVANT, SPÉCIFICITÉ(S)

- Agir sur les comportements de (dé)mobilité et non sur les infrastructures
- Approche plus souple et individualisée que dans le cas de l'hyperpointe métro
- Prise en compte des contraintes et des temporalités des salariés

## ● ÉVALUATION

Le projet est en cours, l'évaluation se fera ultérieurement.

Les propositions expérimentées apportent de la souplesse pour les salariés pour moins subir (et contribuer à) la congestion automobile. Cependant, sous l'effet cumulé de la demande induite (retour d'automobilistes en heure de pointe qui auparavant l'évitaient) et de la poursuite de l'urbanisation sur quelques zones d'emploi, il sera difficile de mesurer un impact sur la congestion et de l'attribuer à ces leviers.



DGouray-RennesVilleEtMetropole

# MANAGEMENT DE LA MOBILITÉ AVEC LES ZONES D'EMPLOIS ET INNOVATION DE SERVICES MOBILITÉ

## ● CONTEXTE ET PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE

### Contexte :

La question « temps et mobilité » a été plébiscitée dès le départ par les 55 maires du Grand Lyon, en particulier afin de mieux traiter les déplacements domicile – travail ou domicile – étude

### Partenaires :

Direction de l'Économie, de la Voirie et des Déplacements

## ● DESCRIPTION

Parce que le temps « métro-boulot-dodo » a beaucoup évolué ces 20 dernières années, et afin de coller au plus près aux usages et pratiques des salariés, la mission « temps » a mis en place un processus de **management de la mobilité** qu'elle pilote avec les partenaires économiques du territoire, en particulier les Associations d'entreprises.

Le point fort de la démarche est la réalisation de Plans de mobilité, désormais obligatoires pour les entreprises de plus de 100 salariés.

Pour cela la mission « temps » accompagne les territoires pour la réalisation de **diagnostics de déplacements, de plans d'actions mobilité durable, et d'expérimentations de services de mobilité**.

Tous les détails sont à trouver sur le site :

<https://temps.millenaire3.com/mobilite/Plans-de-mobilite-Boite-a-outils>

La mission a porté pendant 10 ans la mise en œuvre du covoiturage via son site <https://www.covoiturage-grandlyon.com/> et en assure actuellement l'animation territoriale afin d'accompagner les changements de comportements de mobilité. Cette action croise ainsi de très près l'approche « développement durable », « plan climat ».

## ● OBJECTIF(S)

Offrir aux salariés des entreprises du territoire un **bouquet de services multimodaux** dans lequel les usagers vont piocher en fonction de leurs déplacements quotidiens, qui ne sont pas les mêmes d'un jour à l'autre.

Il s'agit de proposer aux entreprises la réalisation de **Plans de mobilité**

## ● MÉTHODOLOGIE

À chaque fois, il s'agit de réunir autour de la table, sous le pilotage de la mission « temps » toutes les parties prenantes de chaque projet territorial (entreprises, associations d'entreprises, collectivités, experts..) et de conduire avec elles :

- un diagnostic mobilité
- un plan d'actions mobilité et son suivi
- une ou des expérimentations de nouveaux services

### ● CARACTÈRE INNOVANT, SPÉCIFICITÉ(S)

La métropole de Lyon a longtemps été leader national sur la mise en place d'un tel management de la mobilité et en particulier en l'adossant sur les politiques temporelles, ainsi que sur les usages et pratiques réels des utilisateurs, en complément des approches plus techniques ciblées « offres ».

Autre innovation : un **marketing de proximité**, et la mise en place de postes « **d'animateurs mobilité** », financés en partie par la Métropole, sur les territoires à enjeux qui permettent de suivre l'action sur le terrain mais aussi de déployer des expérimentations de nouveaux services en allant chercher des testeurs parmi les salariés. (ex : Pariez sur le vélo : <https://temps.millenaire3.com/mobilite/velo>)

#### En savoir plus :

<http://tempoterritorial.fr/nouveaux-rythme-s-de-vie-et-mobilite-retrouvez-les-presentations-du-18-septembre-2018/>



**Autre enjeu :** l'évolution des méthodes, par le design de services, qui permet d'inventer des nouveaux services de mobilité en s'appuyant sur les usages et les pratiques. Des hackatons, sprints créatif, Remix ont ainsi eu lieu AVEC et POUR les usagers : GaRemix en gare Saint Paul afin d'innover sur les pôles d'interconnexions et sprint créatif mobilité sur Vallée de la Chimie conduit par l'entreprise Solvay et les entreprises du territoire, la Métropole, des experts, afin de revisiter les outils de la mobilité quotidienne.

### ● ÉVALUATION

À ce jour (2019) 17 Plans de déplacements inter-entreprises ont été réalisés, représentant environ 600 entreprises volontaires et 64 000 salariés. À cela s'ajoutent 69 nouveaux Plans de mobilité obligatoires d'entreprises de plus de 100 salariés.

Le dispositif de covoiturage concerne plus de 27 000 inscrits.

Il s'agit maintenant de transférer ce projet initié et piloté pendant plus de 10 ans par la mission « temps » vers une direction plus opérationnelle.

# HEURES DE POINTE : TESTONS DES IDÉES DE POINTE

## ● CONTEXTE ET PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE

### Contexte :

Appel à candidatures de la Région Hauts-de-France

### Partenaires :

Région Hauts de France, AOT, syndicats, partenaires sociaux et associatifs, CEREMA, Flexineo, CCI, SMIRT, IFSTTAR, ADEME, parcs d'activités économiques, directions Mobilité, Transports et Développement économique de la MEL

## ● DESCRIPTION

En 2016, la Région Hauts-de-France et la MEL ont mené deux expérimentations visant à tester un bouquet d'actions temporelles pour aider à la décongestion urbaine, aux heures les plus fréquentées de la journée.

Cette démarche s'est voulue exploratoire, permettant de co-construire et d'évaluer des solutions pratiques, de modifier les habitudes de transports et d'organisation des salariés et des employeurs, et de favoriser l'appropriation de nouveaux modes de faire.

Ces actions relèvent à la fois de l'ordre de la mobilité (péage urbain positif, covoiturage, promotion des transports en commun et des modes de déplacement actif), de l'organisation du travail (autorisation au lissage des heures d'arrivée et de départ, télétravail) et des services proposés par la structure employeuse (conciergerie interentreprises, mutualisation d'équipements, crèche interentreprises).

Un comité large de partenaires a imaginé ces actions temporelles pouvant avoir un impact sur la congestion urbaine.

## ● OBJECTIF(S)

Participer à la lutte contre la congestion urbaine, en favorisant des actions temporelles.

## ● MÉTHODOLOGIE

– Expérimentation : test sur 4 semaines de solutions de mobilité alternative pour définir leur efficacité, avec accompagnement des salariés volontaires, « chronotesteurs », au quotidien

– Constitution d'un comité des partenaires (COPAR)

## ● CARACTÈRE INNOVANT, SPÉCIFICITÉ(S)

– Partenariat élargi

– Approche systémique du problème de congestion urbaine : combinaison d'actions de mobilité, d'organisation du travail, de services pour aider au changement de comportements en termes de mobilité.

## ● ÉVALUATION

Le projet dans sa globalité et les deux expérimentations dans deux parcs d'activité habituellement difficiles d'accès ont reçu un accueil positif, tant au niveau des entreprises et de leurs salariés, qu'au niveau des partenaires.

Afin de viser l'appropriation en masse de ces solutions temporelles, le projet est relancé en 2019-2020.

# EXPLORATION DES POSSIBILITÉS DE LISSAGE DES HEURES DE POINTES

## ● CONTEXTE ET PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE

### Contexte :

Saturation du réseau routier durant plus d'une heure le matin et le soir

### Partenaires :

Direction de la mobilité et des transports, ADEUS, Chercheurs de l'Université de Strasbourg

## ● DESCRIPTION

Si la circulation est plus fluide à Strasbourg qu'à Paris, Lyon ou Nice, des pointes de congestion persistent dans les transports en commun ou sur le réseau routier, ceux-ci se retrouvant saturés durant des intervalles d'une heure, le matin et le soir. Ainsi, la réduction de la congestion dans les transports s'est constituée comme une priorité pour la Mission des temps, cette thématique figurant dans le plan de déplacement urbain de la CUS.

Après l'échec d'une expérimentation menée avec l'Université, un second travail a été amorcé en juillet 2013, avec la réunion des entreprises du secteur bancaire du Wacken. Le principe a été validé d'élaborer avec ces différents partenaires économiques, un Plan de déplacement inter entreprise (PDIE). Le PDIE est une « enveloppe » idéale pour parler de la question des temps, et plus précisément de la question du lissage des heures de pointe sur la zone d'activité. Dès janvier 2014, la Mission des temps et la Direction de la mobilité et des transports ont animé un groupe mobilité associant les entreprises du secteur. L'objectif de ce groupe

est d'aboutir à la signature d'un PDIE comprenant une entrée « horaires ». Un diagnostic partagé a été réalisé sur la base d'un questionnaire auprès des salariés de la zone, administré via l'application Lime Survey. La restitution des résultats a eu lieu en octobre 2014. C'est sur cette base que le groupe mobilités a travaillé à l'élaboration d'un plan d'actions comprenant : des informations claires sur les horaires de congestion et des outils numériques (Optimix) élaborés par les services de l'Eurométropole accessibles à chaque salarié, afin d'individualiser les temps de déplacements et le choix du mode du télétravail.

## ● OBJECTIF(S)

– Réduire la congestion des transports en travaillant à l'étalement de l'arrivée des salariés ou des scolaires

## ● MÉTHODOLOGIE

– Constitution d'un groupe de travail multi-acteur (collectivité, chercheurs, ADEUS, entreprises)  
– 1<sup>re</sup> expérimentation engagée fin 2011 avec les responsables de l'Université (elle n'a pas abouti)  
– 2<sup>e</sup> expérimentation menée avec les entreprises bancaires du secteur Wacken et animation d'un groupe mobilité associant les entreprises du secteur.  
– Réalisation d'un diagnostic après administration d'un questionnaire dédié aux entreprises

## ● CARACTÈRE INNOVANT, SPÉCIFICITÉ(S)

Démarche partenariale incluant un grand nombre d'acteurs différents (collectivité, chercheurs, ADEUS, entreprises)

# PLAN DE DÉPLACEMENT ADMINISTRATIF

## ● CONTEXTE ET PARTENAIRE(S) DE MISE EN ŒUVRE

### Contexte :

contexte urbain à transports denses

### Partenaires :

Direction des ressources humaines ;  
Direction Générale

## ● DESCRIPTION

- Adoption du Plan de Déplacement Administratif
- Mise en place de diverses mesures favorisant les circulations douces.
- Mise en place d'un parc vélo avec Plaine Commune (agglomération)

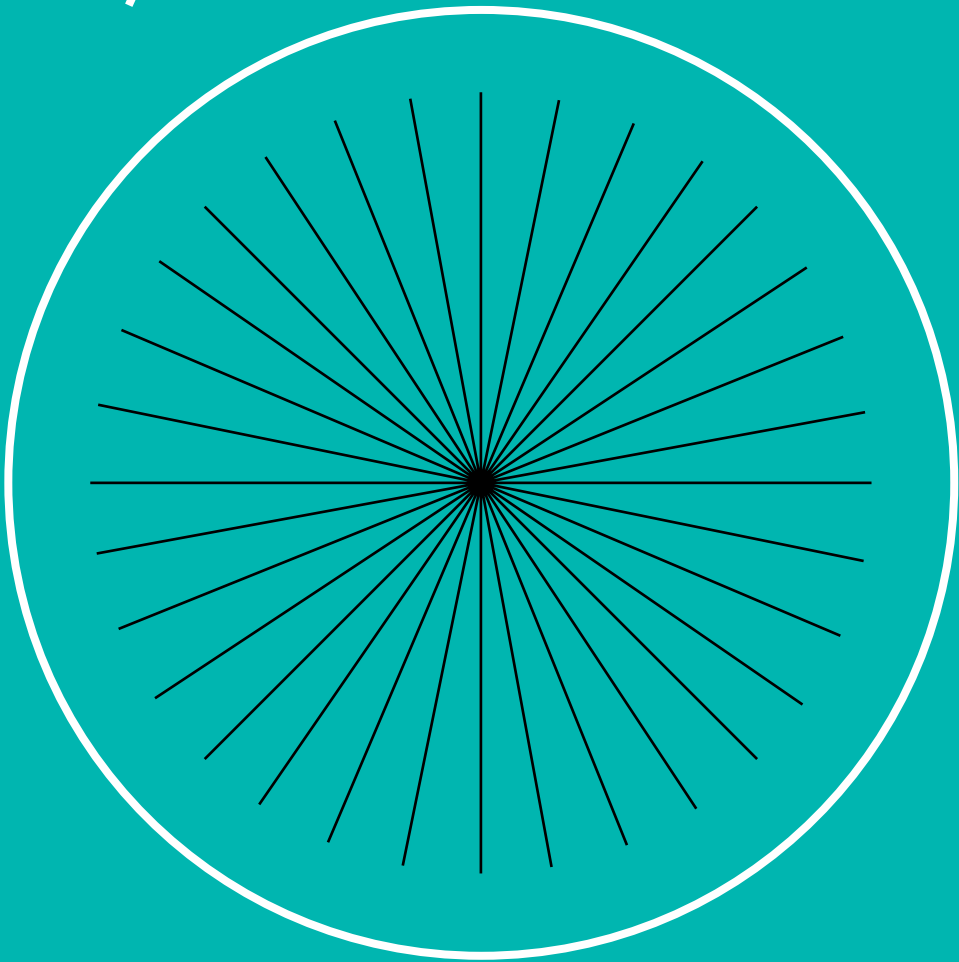
## ● OBJECTIF(S)

- Établissement du PDA
- Favoriser les circulations douces









# DÉMARCHES COLLECTIVES DE TEMPO TERRITORIAL

En plus des actions menées par les territoires membres du réseau, Tempo Territorial anime également des démarches collectives :

– Soit pour porter l’approche temporelle dans les politiques nationales (exemple : contributions de Tempo Territorial lors des concertations sur la loi de mobilités, lors des différents rapports sur les horaires de bibliothèques...)

– Soit pour synthétiser et diffuser l’intérêt de l’approche temporelle sur différentes politiques publiques. Objectif : convaincre et outiller les territoires sur l’approche temporelle (exemple : Prendre en compte le temps dans l’aménagement, 2016, et dans les mobilités, 2019).

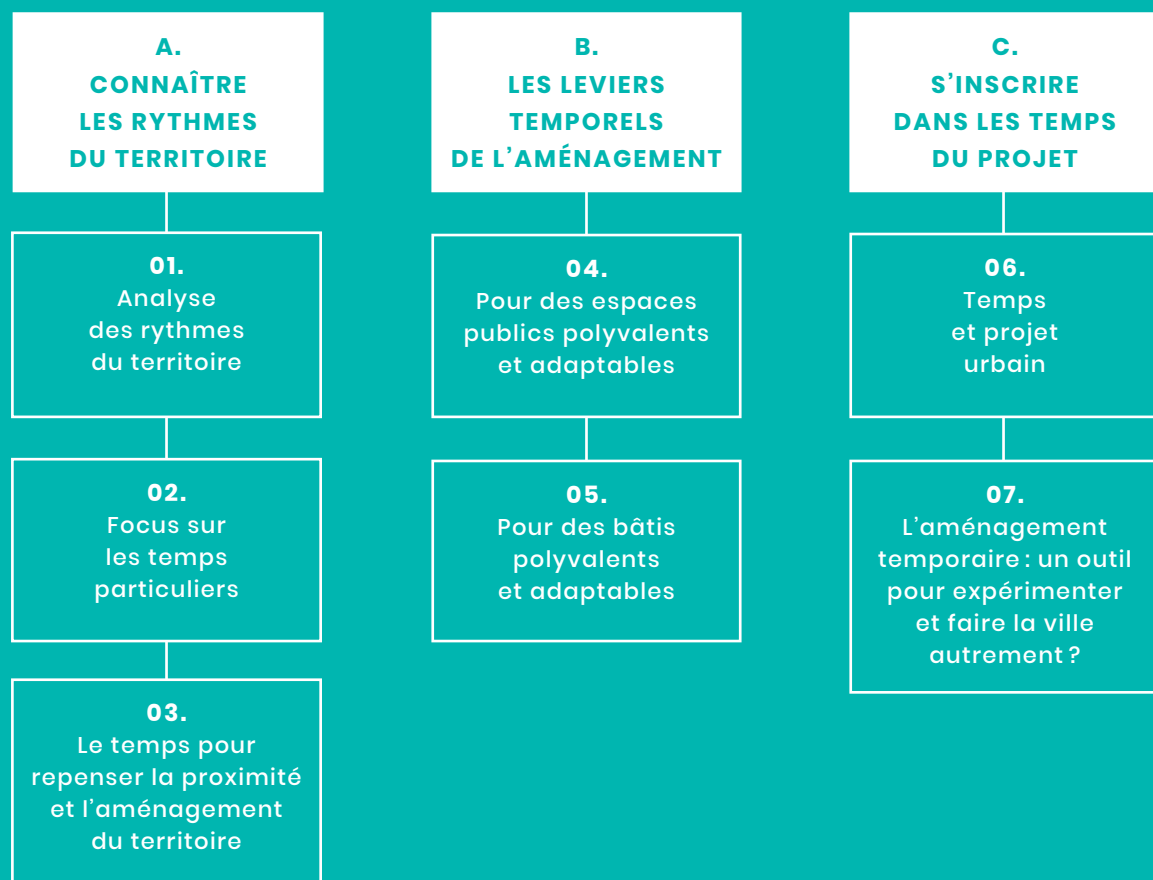
# PRENDRE EN COMPTE LE TEMPS DANS L'AMÉNAGEMENT

Pendant un an, un groupe de travail réunissant chercheurs, aménageurs, collectivités membres de Tempo territorial, a planché sur la dimension temporelle de l'aménagement. Le guide réalisé à cette occasion présente à la fois les enjeux de l'approche temporelle de l'aménagement et des exemples concrets d'application. Il est organisé autour de 7 thématiques qui sont autant de portes d'entrées sur la question du temps dans l'aménagement. Au sein de chaque chapitre, différents niveaux de lecture sont proposés : résumé,

présentation des principaux enjeux, références bibliographiques pour aller plus loin et surtout des fiches d'études de cas pour montrer comment ces concepts peuvent se traduire de manière opérationnelle. Un tableau synoptique en fin d'ouvrage complète le tout.

## À retrouver en ligne

<http://tempoterritorial.fr/le-guide-prendre-en-compte-le-temps-dans-lamenagement-est-en-ligne/> ou sur demande



# PRENDRE EN COMPTE LE TEMPS DANS LES MOBILITÉS

Pour ce groupe de travail, Tempo Territorial a privilégié les temps de rencontres et d'échange d'expériences. Différentes sessions ont ainsi été proposées :

- **Politiques temporelles : Mieux gérer les congestions en heure de pointe**
- **Télétravail et réduction de la mobilité**
- **Nouveaux rythmes de vie et mobilité**
- **Temps et mobilité en territoires peu denses**

Ainsi qu'un séminaire final à Rennes en mai 2019. Chacune de ces rencontres a donné lieu à une restitution et une diffusion sur le site de Tempo Territorial.

Un guide a également été publié. Il met en évidence la dimension temporelle de la mobilité et les bonnes pratiques autour de 2 axes principaux :

- **Comprendre les rythmes de vie des habitants et des territoires et leur impact sur la demande en mobilité :** les sources de données à utiliser, les évolutions des rythmes de déplacements quotidiens...
- **Adapter l'offre aux nouvelles attentes sociétales et agir sur les temps sociaux pour lisser les pics en heures de pointe :** adaptation de l'offre aux besoins, agir sur les horaires pour modifier la demande de déplacements, la question du télétravail, et du décalage des horaires pour réduire la congestion

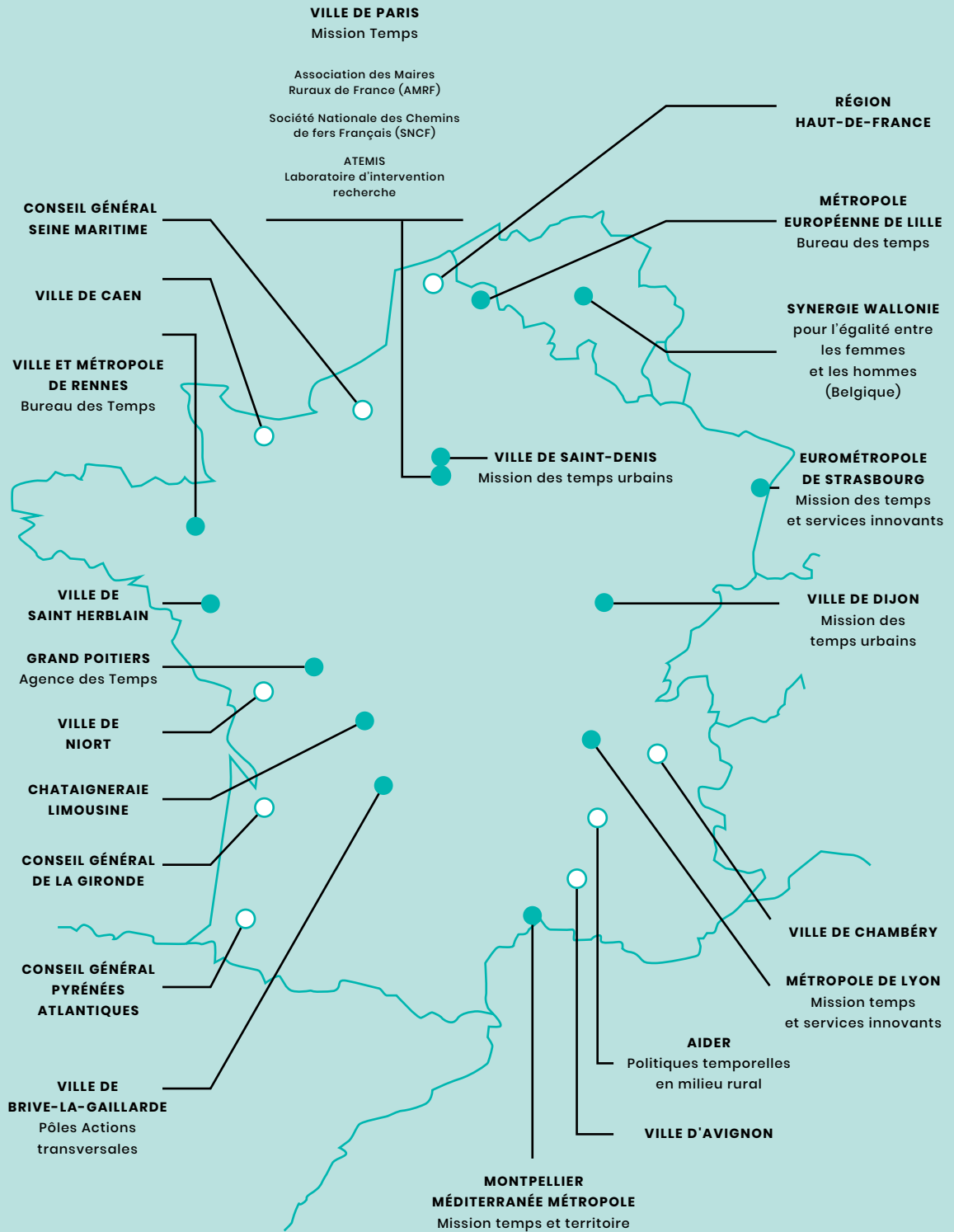
#### À retrouver en ligne

<http://tempoterritorial.fr/guide-prendre-en-compte-le-temps-dans-les-mobilites/>  
ou sur demande





# MAIS AUSSI SUR D'AUTRES TERRITOIRES...



● TERRITOIRES ADHÉRENTS À TEMPO TERRITORIAL

○ TERRITOIRES AYANT ADHÉRÉ OU AYANT CONDUIT DES POLITIQUES TEMPORELLES

<p><b>SYNERGIE WALLONIE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Démarche exploratoire des politiques temporelles</li> <li>● Télétravail</li> <li>● Réflexions sur le personnel des administrations, notamment les agents d'entretien</li> <li>● Urbanisme et aménagement du territoire</li> <li>● Ruralité et politiques temporelles</li> <li>● Travail sur la petite enfance (avec mise en place d'horaires atypiques, notamment pour la garde d'enfants)</li> <li>● Réflexions sur l'université (carrières universitaires, temps et genre)</li> </ul>	<p><b>MARCELIS Reine</b> reine.marcelis @skynet.be</p>
<p><b>VILLE DE DIJON</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réflexions sur les horaires des bibliothèques (restructuration des locaux en priorité)</li> <li>● Réflexions sur la mobilité des universitaires et lycées</li> </ul>	<p><b>TROUWBORST Chantal</b> Conseillère Municipale Déléguée aux Temps Urbains ctrouwborst @ville-dijon.fr</p> <p><b>C VILACHA</b> CVILACHA @ville-dijon.fr</p>
<p><b>MONTPELLIER MÉTROPOLE MÉDITERRANÉE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Travaux sur temps et aménagement, temps et mobilité (contribution au SCOT, PDU)</li> <li>● Design des politiques publiques</li> </ul>	<p><b>AMBLARD Chrystelle</b> 04 67 13 69 14 c.amblard @montpellier 3m.fr</p>
<p><b>ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réflexions sur les temps de transport</li> <li>● Réflexions sur les temps d'accès aux lieux de centralité</li> <li>● Télétravail</li> <li>● Suivi des mesures de l'Agenda rural et la contrainte des 30' d'accès</li> <li>● Création de l'outil <a href="http://www.ruraconnect.fr">www.ruraconnect.fr</a> pour inciter à la dé-mobilité</li> </ul>	<p><b>SZABO Cedric</b> Cedric.SZABO @AMRF.FR</p>



<p><b>VILLE DE BRIVE LA GAILLARDE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Concerts sur le Pouce (sur la Pause méridienne)</li> <li>● Réflexions générales sur la réalisation d'activités à midi, le dimanche et l'été : mise en visibilité, communication sur le site, etc</li> <li>● Qualité de vie au travail</li> </ul>	<p><b>Marie Claire LACAZE</b> marie-claire.lacaze@brive.fr</p>
<p><b>AGGLO- MÉRATION DE POITIERS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Naissance d'une nouvelle agence des temps orientée économie, services auprès des entreprises (QVT) et compétitivité</li> </ul>	<p><b>Emmanuelle REDIEN</b> emmanuelle.redien@grandpoitiers.fr</p>
<p><b>ATEMIS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Accompagnement au passage des prestations de propreté en continu / en journée</li> <li>● Accompagnement des organisations sur les tensions / risques psycho-sociaux liés au travail</li> </ul>	<p><b>VUIDEL Patrice</b> patrice.vuidel@free.fr</p>
<p><b>SNCF</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Thèse Cifre sur la désaturation aux heures de pointe. Participation à la démarche de Saint-Denis</li> <li>● Analyse DATA / décalage des horaires (cf livre : Big Data et politiques publiques dans les transports)</li> </ul>	<p><b>MUNCH Emmanuel</b> emmanuel.munch@enpc.fr</p>

# TEMPS ET TERRITOIRES

La démarche « Temps et Territoires », a été menée avec le soutien de Territoires Conseils (Banque des Territoires) et Tempo Territorial sur la Communauté de Communes du Val de Vienne (Aixe sur Vienne à 15km au sud de Limoges), d'avril à septembre 2019 et a fait l'objet d'un stage de Master 2 de l'Université de Poitiers confié à Madeleine Faye.

La démarche s'est très bien déroulée, fortement soutenue par la Communauté de Communes, le secteur associatif et a fait l'objet d'un recueil des besoins, notamment

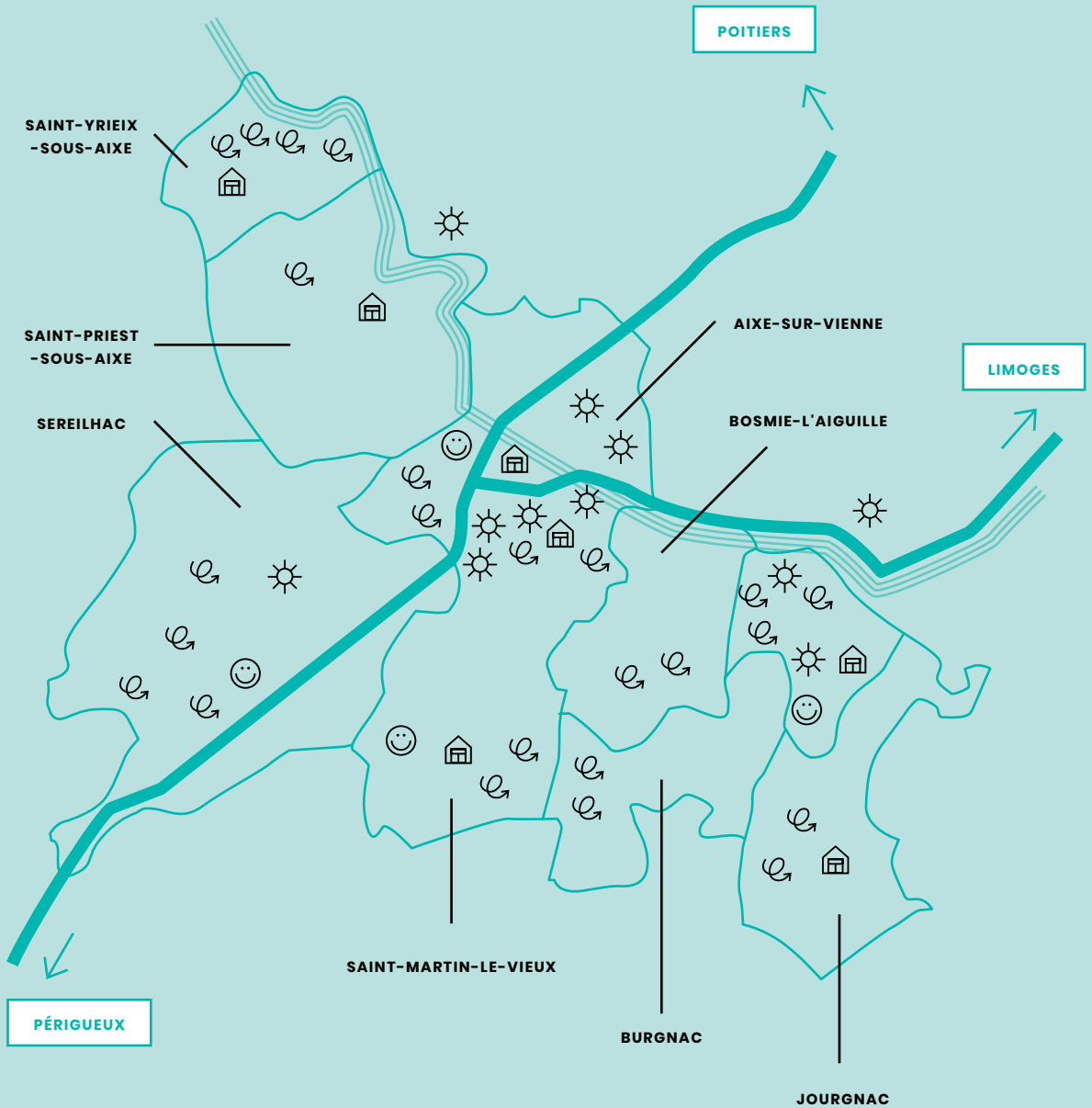
en matière d'accès aux services publics et de demande de mobilité collective, auprès d'un large panel de populations. **Ces points sont mentionnés sur la carte ci-jointe.**

Les partenaires ont été, par cette démarche, fortement sensibilisés à l'intérêt de conduire un diagnostic spatio-temporel et se concertent actuellement pour hiérarchiser la mise en œuvre de tout ou partie des orientations débattues au sein des nombreux comités de pilotage qui ont nourri ce processus.

# TEMPS ET CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANTS

La démarche « Temps et conditions de vie des étudiants » a fait l'objet d'une grande enquête menée en 2018 par l'Université de Poitiers et l'Université Confédérale Léonard de Vinci (COMUE réunissant l'Université de Poitiers, l'Université de Limoges et d'autres institutions éducatives), auprès de plus de 4000 étudiants et portant sur leurs problèmes d'articulation temporelle entre le temps des études et le temps hors-études, sur les questions de mobilité, sur leurs pratiques de loisirs, sportives et culturelles, sur leurs conditions d'accès à l'offre de santé, aux lieux de restauration, leur absentéisme aux cours.

Les résultats de cette enquête, qui vont faire l'objet d'une présentation ludique et artistique aux étudiants pour en garantir une meilleure appropriation de leur part, doit déboucher sur la création d'un bureau des temps qui va être hébergé et piloté par la Maison des Étudiants de l'Université de Poitiers.



**ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX**

- Besoin de magasins bio, de vêtements et de chaussures
- Horaires inadaptés des services publics notamment la Poste (proposer des créneaux de rendez-vous et de permanences aux usagers)
- Développer des solutions d'entraide et de solidarité entre parents pour la garde des enfants
- Dynamiser les centres bourgs (petits commerces, activités de loisirs pour enfants...)
- Développer un service de transport à la demande (TAD) pour assurer le rabattement vers les zones périphériques
- Favoriser l'accès aux modes de déplacement doux en mettant en place des voies vertes qui relient les communes
- Formaliser le covoiturage sur l'ensemble du territoire

- ◆ ROUTE
- CC DU VAL DE VIENNE
- /// LA VIENNE
- ↪ MOBILITÉ
- 🏠 RESTAURATION ET COMMERCE
- ☀️ LOISIRS
- 😊 ENFANCE

Conception :  
Madeleine Faye, mémoire  
de Master 2 de géographie, sous  
la direction de Dominique Royoux,  
Université de Poitiers.

Septembre 2019 –  
Atelier Terrains Vagues



**TEMPO TERRITORIAL**

Hôtel de Rennes Métropole

4 avenue Henri Fréville

CS 93111

35 031 Rennes Cedex

02 23 62 20 95

[contact@tempoterritorial.fr](mailto:contact@tempoterritorial.fr)

<http://tempoterritorial.fr/>

---

**Conception graphique**

ATELIER TERRAINS VAGUES

[terrainsvagues.fr](http://terrainsvagues.fr)



